

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 février 2023

14^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 février 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

(insérer OJ)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Alice de Benoît ; M. Matthieu Delacrétaz ; Mme Caroline Devallonné Dinbali ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Musa Kamenica ; Mme Prisca Morand ; M. Fabrice Moscheni ; M. Andrea Mürger ; M. Johan Pain ; Mme Agathe Raboud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Onaï Reymond ; M. Jean-Claude Seiler

Membres absents non excusés : Mme Ariane Morin ; M. Antoine Piguet ; Mme Karine Roch ; Mme Anaïs Timofte

Membre démissionnaire : Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents	77
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	4
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Maimouna Mayoraz, démissionnaire

M. Johann Dupuis au nom du groupe Ensemble à Gauche, propose la candidature de Johan Pain.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Johan Pain comme membre de la Commission permanente de politique régionale.

(insérer délibéré)

Communication

(insérer communications et dépôts)

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts « Nuits lausannoises : que se passe-t-il au Folklor ? »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) *Manon Zecca* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Sevgi Koyuncu (EàG) et consorts : « Tremblement de terre »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) *Sevgi Koyuncu* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL)

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Le séisme qui a eu lieu en Turquie les 5 et 6 février a déjà fait 100 000 victimes, et probablement que ça augmente encore. La raison pour laquelle j'ai demandé l'urgence est que la situation est grave. Une catastrophe affecte 2 millions de personnes.

Pourquoi le Conseil communal est-il concerné par cela ? Parce que beaucoup de familles de personnes qui ont perdu la vie vivent à Lausanne. Le Conseil communal peut être la voix de Lausannoises et Lausannois qui ont perdu des proches dans leur famille. Je ne comprends pas pourquoi on ne prend pas ça comme situation urgente. Je demande un vote au Conseil communal.

Le Conseil, par 32 oui, 23 non et 10 abstentions accepte l'urgence à l'interpellation de Mme Sevgi Koyuncu.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts « Revente d'immeubles préemptés par la Municipalité de Lausanne : quels impacts sur les loyers futurs et quelle qualité d'assainissement énergétique ? »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) *Johann Dupuis* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts « La Ville de Lausanne applique-t-elle correctement la LPPPL ? »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) *Fabrice Moscheni* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Paulraj Kanthia (PLR) et consorts « Hausse des taux d'intérêt, quels impacts sur l'endettement et les investissements de la Ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) Paulraj Kanthia et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Place de la gare : le chantier patine »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) Mathilde Maillard et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Anouck Saugy (PLR) et consorts « Travaux sur le domaine public : Que fait la Ville pour aider ses commerçants ? »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) Anouck Saugy et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL)

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je me permets de prendre la parole pour défendre l'urgence de l'interpellation que j'ai déposée, relative aux travaux sur le domaine public et aux impacts qu'ils ont sur les commerçants lausannois. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on apprenne par la presse ou un autre canal le désarroi des commerçants directement touchés par des travaux sur le domaine public. Pour certains d'entre vous, cela peut ne pas être considéré comme une urgence, mais, croyez-moi, pour nos commerçants qui craignent de ne pas pouvoir joindre les deux bouts, c'est une urgence. Quand on voit le nombre de chantiers qu'il y a à Lausanne et ceux qui sont à venir – je vous rappelle que l'on va parler de travaux sur l'avenue d'Echallens ce soir –, je demande à ce plénum de bien vouloir soutenir l'urgence de notre interpellation.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Il s'agit d'une interpellation ordinaire. Il aurait fallu mentionner des travaux plus précis pour qu'elle passe en interpellation urgente. On pourra en discuter par la suite. Nous en avons l'habitude au Conseil communal. Désolé, bien essayé.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Vous ne vous baladez jamais dans la ville ? Il y a le futur tram t3, les travaux de la Gare, etc. Nous n'aurons pas de réponse avant deux ou trois ans si nous ne traitons pas l'urgence de cette interpellation. C'est déplorable.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le commentaire de notre collègue Panchard est quand même teinté d'un certain mépris et est assez révélateur. Il montre au fond que le sujet, et il l'admet lui-même, est tragiquement d'actualité depuis un certain nombre d'années, ce qui montre qu'il y a certaines actualités qui s'étendent dans le temps.

La réalité c'est qu'on a besoin de débattre de ces questions, d'autant plus au moment où l'on s'apprête à voter un certain nombre de préavis – celui sur l'avenue d'Echallens n'en est que l'un d'entre eux, ou la pointe de l'iceberg –, qui vont contribuer à remodeler de manière considérable l'espace public, qui vont entraîner des nuisances considérables pour les commerçants, et surtout pour leur clientèle qui, de ce fait, déserte les commerces. Donc, oui, il y a nécessité de débattre de

ces questions. Le groupe UDC est soucieux du bien-être des commerces lausannois, ou en tout cas de limiter leur mal être actuel. C'est pourquoi il soutiendra la demande d'urgence.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je vais demander le vote nominal sur cette potentielle urgence. Il est important de savoir qui dans ce plénum se préoccupe un peu, ou pas du tout, de nos commerçants et de ce qui se passe dans la Ville de Lausanne en cas de travaux.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 38 oui, 20 non et 8 abstentions accorde l'urgence à l'interpellation de Mme Anouck Saugy.

(insérer vote)

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Henri Klunge (PLR) et consorts – Pour le climat : rénover ou acheter

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) *Henri Klunge* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Esperanza Pascuas (Soc.) et consorts « Le Carnaval de Lausanne, mort ou tué ? »

Lausanne, le 28 février 2023

(Signé) *Esperanza Pascuas* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL)

Mme Esperanza Pascuas Zabala (Soc.) : – J'aimerais défendre mon interpellation urgente pour sauver le carnaval. Une manifestation qui permet aux associations de migrants de s'exprimer. Un espace où montrer la culture et la diversité culturelle qui existe à Lausanne. Le carnaval est un bon moyen pour cela. C'est le moment de réfléchir à une autre forme pour donner cette visibilité et cette reconnaissance aux associations qui font de Lausanne un espace aussi multiculturel, multigénérationnel et très bien pour le tourisme. Tous ceux qui ont des hôtels. Beaucoup de gens viennent séjourner à Lausanne durant le carnaval. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de migrants qu'il faut se dire que ce n'est pas important.

Le Conseil, par 28 oui, 27 non et 8 abstentions accepte l'urgence à l'interpellation de Mme Esperanza Pascuas.

Politique de soutien aux activités intergénérationnelles
Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires »

Rapport-préavis N° 2021/33 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Nous pouvons traiter cet objet selon la modalité prévue par l'article 79 du Règlement du Conseil, c'est-à-dire voter sur cet objet sans ouvrir la discussion. Si la discussion est demandée, elle n'est pas ouverte, le point est renvoyé dans l'ordre du jour.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Les conclusions ont été approuvées à l'unanimité.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition Le Carrousel de Vidy (Mme Andrée Federici et M. Fabio Federici et crts) : « Pour demander le maintien des barrières et palissades aux abords de la terrasse du Carrousel de Vidy : NON aux suppressions des barrières et palissades »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

La présidente : – Nous pouvons traiter cet objet selon la modalité prévue par l'article 79 du Règlement du Conseil, c'est-à-dire voter sur cet objet sans ouvrir la discussion. Si la discussion est demandée, elle n'est pas ouverte, le point est renvoyé dans l'ordre du jour.

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. C'était à l'unanimité que les membres de la commission de pétition ont décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition du Collectif des Jeunes de Bellevaux « Pour la rénovation du terrain de foot situé sur le toit du dépôt des T-L »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

La présidente : – Nous pouvons traiter cet objet selon la modalité prévue par l'article 79 du Règlement du Conseil, c'est-à-dire voter sur cet objet sans ouvrir la discussion. Si la discussion est demandée, elle n'est pas ouverte, le point est renvoyé dans l'ordre du jour.

Mme Christine Goumaz (Soc.), rapportrice : – C'est à l'unanimité que la pétition a été renvoyée pour étude et communication. Et je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par une majorité de voix pour un renvoi pour étude et communication, 1 voix pour étude et rapport et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Dès début août 2015, des dizaines de panneaux « Chiens libres », bleu clair, ont été éliminés partout dans ma ville... Et on en a profité pour en introduire de nouveaux, « Chiens interdits » blancs cerclés de rouge. Du jour au lendemain, le chemin menant aux trois restaurants de la Voile d'Or fait partie des lieux totalement interdits dès le 1^{er} mars, et cela pour la première fois depuis 1964. Et immédiatement des amendes ont plu, remplissant aussi les Caisses vides de la Ville. Ces changements ont trop souvent lieu pendant les vacances scolaires et imposent un flou artistique inadmissible.

Le 4 août 2015, j'ai eu 180 francs d'amende pour n'avoir pas vu les nouvelles normes sur nos plages et le chemin emprunté depuis mon enfance. M. Balestra, responsable de Parcs et Domaines, m'a montré une carte consultable sur le Net, avec les zones accessibles et dogs friendly, réduites à peau de chagrin. Du coup j'ai fait enlever par M. Bezençon, du Bureau d'intégration canine, une signalisation erronée « Chiens en laisse », à la mini bande herbeuse de la Fontaine de Cuivre, libre toute l'année.

Une majorité de panneaux « Chiens en laisse » ont envahi l'espace public, donc, dès 2015. Sans que le coût de cette opération n'ait été communiqué aux contribuables. Du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mars, nos compagnons retrouvent un peu de liberté, mais pas partout. Les panneaux ne sont pas clairs ni unifiés, et parfois erronés.

La présidente : – Excusez-moi, les questions doivent être courtes.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Depuis le parking derrière le Théâtre de Vidy jusqu'au Minigolf et au nouveau Sauna de Bellerive, à l'« avenue » Gustave-Doret, il n'y a pas plus de 200-300 mètres mais quatre PANNEAUX contradictoires, dont pas un n'est pas correct. *(Des photos sont projetées – voir photos !)*

Questions : Est-ce une volonté de municipaux ou une interprétation de petits chefs de service s'il y a une anarchie totale et des velléités de restreindre encore les lieux où nos canidés peuvent jouer librement et se sociabiliser ?

Jusqu'à l'ouverture de la piscine de Bellerive début mai, et malgré l'installation d'un sauna provisoire, on est bien d'accord que c'est « Chiens libres » depuis toujours au bord du lac de la Voile d'Or au parking de la piscine de Bellerive? Et que ça va le rester ?!

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il aurait été intéressant que vous envoyiez votre question avant pour que je puisse répondre, même si vous avez fait un excellent travail de repérage sur les panneaux. Il se peut qu'avec les changements de saison il y ait quelques loups.

Je vous remercie, on transmettra ces différents éléments au service. Mais croyez bien qu'il n'y a pas de volonté de brouiller les pistes, ni de ma part ni de celle des différents chefs de service. On se réjouit de mettre à jour cette signalétique pour que vous puissiez vous promener avec votre animal de compagnie en toute liberté, quiétude et connaissance de cause.

Question

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Germond, sauf erreur. Il s'agit du carrefour Marc-Dufour - Ruchonnet et, par ricochet, tout le trafic qui fait sud-nord jusqu'au pont Chauderon dans le sens de la montée. Pendant la fermeture du Grand Pont, ce carrefour était encombré, mais ça se passait assez bien. Depuis la réouverture du Grand Pont, cet axe est très encombré et l'attente va jusqu'à près de dix minutes à certains moments de la journée. Les véhicules et les trolleybus s'entremêlent dans ce carrefour.

Est-ce que la Municipalité est au courant de ce phénomène ? Prévoit-elle d'y remédier, et comment ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, l'ouverture de nouveaux axes génère des modifications de comportement. C'est le cas avec les travaux du Grand Pont, qui ont mené à sa fermeture puis à sa réouverture. Ça a des impacts sur plusieurs carrefours de la ville. Nous en étudions les conséquences et le cas échéant les mesures à prendre.

Question

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Même si le rythme de déploiement de la politique de mobilité de la Ville de Lausanne ne répond pas aux exigences de l'urgence environnementale, nous saluons les mesures prises par la Ville pour détricoter ce que la civilisation de l'automobile a imposé pendant cent ans à la structure de nos villes.

Néanmoins, nous observons qu'en parallèle de la suppression d'un certain nombre de places de stationnement, un certain nombre de phénomènes vont en sens inverse et mettent en péril cette politique. On peut notamment citer la multiplication des véhicules de livraison de colis et l'augmentation du volume d'un certain nombre de véhicules qui font passer les SUV d'il y a une dizaine d'années pour des boîtes d'allumettes. Je pense notamment aux, entre guillemets, pick-up trucks, ces véhicules utilitaires qui à l'origine ont été créés pour transporter du matériel de chantier ou des veaux sur les ranchs du Texas. Aujourd'hui, ces véhicules sont achetés pour se pavaner dans les rues de nos villes et quand ils stationnent peuvent dépasser de près d'un mètre sur le trottoir ou la chaussée.

On observe une multiplication également des comportements de stationnement sauvage, notamment dans la zone mixte de la place Benjamin-Constant, devant les boulangeries et épiceries ouvertes le dimanche, aux abords du lac et sur ce qu'il reste de la place de la Gare. Ces comportements importunent les cyclistes, les piétons, les riverains, et donnent une impression de laisser-faire qui peut énerver un certain nombre de personnes.

C'est pourquoi je vous adresse la question suivante : quelle est la politique de la Municipalité en matière de contrôle du stationnement pour faire face aux pratiques sauvages d'une part, à la présence de véhicules de format utilitaire sur des places prévues pour des voitures de tourisme d'autre part ? Et comment cette politique entre guillemets du bâton s'articule-t-elle avec celle de la carotte pour que les intentions municipales se réalisent de manière cohérente ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je profite de la légèreté des propos introductifs pour dire « laissez la police faire son travail ». Dès que j'aurai plus d'informations, vous en serez les premiers informés.

La police m'a fourni les informations suivantes : le stationnement sauvage est dénoncé par les services de police quand il est constaté par les assistants et par les policiers en service. Pour ce qui est des véhicules de formes utilitaires, l'article 79, alinéa 6 de l'ordonnance de la signalisation routière indique que les véhicules doivent stationner dans les limites des cases. Les places de stationnement ne doivent être utilisées que par les véhicules des catégories pour lesquelles elles ont

été dimensionnées. Il appartient donc au détenteur de véhicules utilitaires de type pick-up de stationner en zone bleue ou blanche et, s'ils dépassent, ils sont dénoncés, a fortiori quand ils créent un danger pour la circulation routière.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Le 20 février, un incendie s'est déclaré sur la Commune de Prilly, dans un bâtiment propriété de la Ville de Lausanne, qui hébergeait des artistes à des conditions avantageuses. L'incendie a généré d'importantes émanations de fumée et de suie qui ont endommagé les œuvres artistiques. Le couple résidant sur place a été secouru par les pompiers, qui ont maîtrisé l'incendie.

J'en viens à ma question qui s'adresse au syndic ou à Mme Litzistorf, propriétaire du bâtiment. Je demande qu'ils aident les artistes présents à l'avenue du Chablais pour indemniser leurs œuvres et leur proposer un hébergement alternatif pour continuer leurs activités.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme vous l'avez dit, les locaux aujourd'hui sont inaccessibles, car d'une part il y a une enquête de police, afin d'établir pourquoi l'incendie s'est déclaré et établir les responsabilités. Les locaux ne sont pas en mesure d'accueillir qui que ce soit. Il y a des risques liés au gaz. Les dégâts occasionnés sont dus principalement à de la suie. Des œuvres ont été abîmées.

Au début de l'aventure avec les artistes, nous avons demandé que chacun puisse faire des démarches auprès de l'ECA pour s'assurer. Il y a des discussions avec les assurances concernant les œuvres abîmées et les indemnisations. Ce que nous avons demandé, c'est un devis pour aller nettoyer l'ensemble du bâtiment. Ce devis est d'environ 80 000 francs. Cela prend à peu près quinze jours pour nettoyer l'ensemble du bâtiment. Puis il faudra peut-être nettoyer certains éléments qui appartiennent aux locataires. On se dit que pendant ces quinze jours, on peut mettre en stand-by l'activité, même si ce n'est pas très agréable.

Vous avez parlé aussi du couple de locataires qui habite là-bas. Nous avons appris aujourd'hui qu'il était peut-être déjà en mesure d'être relogé dans un appartement subventionné sur la Commune de Renens. Ils avaient déjà émis leur souhait de partir. Cela a accéléré leur départ. On les a accompagnés pour voir dans quel quartier ils voulaient aller. Il y avait une possibilité du côté de Renens.

Comme vous le constatez, nous traitons le sujet, il y a de nouveaux éléments aujourd'hui. Sur les questions d'indemnisation, nous sommes en train de travailler avec les assurances. Pour la réintégration des artistes, il faut à peu près quinze jours pour nettoyer l'ensemble de la suie.

Question

Mme Christine Goumaz (Soc.) : – Les bains à Bellerive ont ouvert pour une période de test de six semaines. Ils sont un franc succès. Ma question s'adresse à M. Hildbrand. Comment la Municipalité envisage-t-elle de soutenir l'association pour s'assurer de la continuité des Bains des Rives.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité réfléchit à plusieurs modalités pour pérenniser le succès qui s'annonce au vu du taux d'occupation extrêmement important du sauna. C'est l'occasion de saluer le travail de cette équipe d'architectes qui a su concrétiser ce projet. Sachant que la période est courte pour mener des tests, puisque l'espace doit être libéré le 1^{er} avril, nous allons prendre un certain nombre de décisions dans les semaines qui viennent et la Municipalité pourra ainsi trancher sur la meilleure façon de prolonger ce succès.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Cette question s'adresse à Mme Germond. Où est passé le péage urbain lausannois ? Au mois de décembre dernier, on apprenait par voie de presse que le DETEC donnait son feu vert à une étude de faisabilité d'un péage urbain à Genève, comme dans quatre autres endroits de Suisse. Cette étude est financée à 60% par le canton et à 40% par la Confédération. Le projet genevois envisage de faire payer aux automobilistes qui rentrent et qui

sortent de la ville 1 franc aux heures creuses et 2,50 francs aux heures de pointe. Le projet vise donc spécifiquement le trafic de transit. L'argent ainsi récolté sera réaffecté aux transports publics pour développer l'offre et susciter un transfert modal.

En sachant que la Ville de Lausanne a elle-même fait de la lutte contre le trafic de transit une priorité, et qu'une motion intitulée « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl » avait été déposée en 2004 par Alain Hubler, puis un postulat, « Pour un projet-pilote de péage urbain à Lausanne » par Natacha Litzistorf en 2008 et, enfin, un dernier postulat d'Elisabeth Müller de 2012 « Et si on reparlait péage urbain », pourquoi diable la Municipalité de Lausanne n'a pas jugé bon d'entreprendre, à l'instar de Genève, les démarches pour pouvoir mener une étude de faisabilité sur un péage urbain lausannois ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond (Soc.) : – La Municipalité n'est pas entrée en matière parce que, depuis un certain nombre d'années, elle ne souhaite pas entrer en matière. Elle ne considère pas comme opportune l'étude d'un péage urbain, notamment au vu de ses impacts sociaux sur les ménages les plus modestes. Le Conseil communal a accepté nos réponses aux divers postulats que vous avez cités. Le Conseil partageait la position de la Municipalité. Donc, la Municipalité continue d'aller dans ce sens. Le Conseil pourrait aller dans un autre sens. C'est pour cela, diable, que la Municipalité n'a pas intégré l'étude de la Confédération.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Une des raisons principales qu'avait évoquée la Municipalité pour refuser tous les postulats et les motions que vous avez citées était que constitutionnellement, il était impossible de faire un péage urbain. C'était la raison pour laquelle la Municipalité n'était pas entrée en matière sur cet exemple. Aujourd'hui, l'exemple de Genève montre que le contexte constitutionnel a changé ou est en phase d'être changé. Je repose donc la question à la Municipalité : y a-t-il opposition politique de fond qui fait que nous n'ayons pas accès à ces tests ?

Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité : – Sur ces questions de péage urbain, ma réponse était peut-être un peu courte, mais celle de la Municipalité était plus nuancée. C'était un des arguments de la Municipalité que de dire qu'il n'y avait pas de base légale, mais ce n'était pas le seul. Nous avons eu l'occasion de vous le redire dans l'interpellation de M. Raedler. Nous avons un avis nuancé à ce sujet. Nous n'étions pas complètement fermés, mais notre position réservée disait que nous ne souhaitions pas participer aux études à ce stade.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question orale qui est la suivante : suite au réaménagement du carrefour Mon-Repos - avenue du Léman - Avant-poste, certaines poubelles enlevées pendant les travaux n'ont pas été remises en place. Comme par exemple, vers les N^{os} 21-23 de l'avenue du Léman. Les poubelles les plus proches se trouvent à l'entrée du parc Mon Repos, face à Belle Fontaine ou à l'intersection Léman-Rumine. Du coup, les sacs poubelles chien et d'autres débris sont fréquemment jetés un peu sauvagement aux pieds des arbres. « A une époque où la bonne éducation se perd, mieux vaut multiplier les poubelles pour ceux qui n'aiment pas marcher trop longtemps » me disait une habitante.

Il y a toujours ce dilemme de réduire le nombre de poubelles pour inciter les personnes à garder leurs déchets et à les mettre dans les poubelles taxées. Mais des poubelles dans les rues, c'est un encouragement à ramasser des déchets par terre pour les mettre dans une poubelle qui est à proximité. Cela n'incite pas à faire ce geste, car on ne veut pas rester trop longtemps avec quelque chose qu'on ne sait pas où mettre.

Ma question : dans quels buts avoir réduit le nombre de poubelles dans ce quartier, est-ce l'usage suite au réaménagement des rues ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité : – Merci de l'envoi préalable de la question. Cette question est pointue, il aurait été difficile de répondre à la volée. Je peux vous donner des éléments précis. Le chantier à cet endroit nous a contraints à enlever une corbeille pour ne pas gêner les travaux. Le socle en béton de la poubelle a été retiré et l'entourage de l'arbre a été agrandi, dans un objectif d'avoir davantage d'arbres en ville. Nous n'avons pas pu remettre la

corbeille à cet endroit. Mais nous avons prévu d'installer jeudi prochain, le 3 mars, une corbeille à l'angle de la rue Orient-Ville.

En ce qui concerne la corbeille, vous avez bonne mémoire. Il y a trois ans que cette poubelle a été retirée au niveau des numéros 21 et 23. Elle a été remplacée par deux nouvelles poubelles requin de 250 l à hauteur des numéros 8 et 33. Ces poubelles ont une plus grande contenance et sont équipées de sacs à crottes. (*Fou rire*)

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je n'ai pas compris la fin de la réponse à ma question. Pourrais-je l'avoir par écrit ? Cela va susciter le rire à nouveau de notre municipale. Cette question m'a été transmise par nos aînés qui ont de la peine à marcher et qui ont des chiens. Et par les concierges qui font le travail que la ville ne fait pas. Je remonte ici une question sérieuse d'habitants du quartier. Je vous remercie d'y répondre par écrit si vous ne pouvez pas y répondre sans pouffer de rire.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vais vous donner les éléments sérieusement. A cause du chantier, nous n'avons pas pu remettre cette poubelle tout de suite. Cela va être fait le 3 mars. Pour le reste, le service me confirme que les poubelles ont été supprimées il y a trois ans. C'était une corbeille demi-lune de 70 litres. Elle a été remplacée par deux de 150 litres. Elles ont été équipées en plus de sacs à crottes. Il y a donc le même nombre d'infrastructures. Dès que les corbeilles de jeudi auront été posées, nous aurons donc amélioré l'infrastructure de collecte des déchets dans ce quartier.

Question

Mme Christiane Schaffer (V'L) : – J'adresse cette question à M. David Payot de la part de Mme Cavalli.

En début d'année, nous avons vu fleurir ce type d'affiches au bord des trottoirs lausannois. (*Une image est projetée.*) Cela est étonnant quand on pense que Lausanne a de la peine à assumer la rénovation de ses bâtiments scolaires ou encore un nombre suffisant de places de crèches. En effet, ce genre de campagnes SGA est plutôt onéreux. Ma question est donc : sur une législature, combien sont investis par le service des écoles de la Ville pour ce genre d'opération marketing ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci à Mme Cavalli d'avoir annoncé sa question et à Mme Schaffer de l'avoir posée.

En premier lieu, il paraît nécessaire de rappeler que la labellisation « Commune amie des enfants » de l'UNICEF ne prétend pas « qu'on fait tout bien pour les enfants » et ne vise pas à clore le débat, mais à l'ouvrir. D'une part, la labellisation est accompagnée d'un plan d'action, avec des actions correspondant à son programme de législature : développement des structures dédiées à l'enfance, mais aussi accès aux offres culturelles et affirmation de la place des enfants dans l'espace public. Le label ne se base donc pas seulement sur ce que l'on fait, mais aussi sur ce qu'on veut développer. D'autre part, la participation des enfants et des jeunes occupe une place importante ; il s'agit donc de ne pas simplement agir pour les enfants et les jeunes, ni à leur place, mais d'agir avec eux, ou mieux, de leur permettre d'agir. La labellisation ne cherche donc pas seulement à faire l'inventaire des structures dédiées à l'enfance, mais à penser la place des enfants dans toute la Ville, et à agir pour la renforcer. Le plan d'action comprend donc une série de points pour mettre en valeur la participation des enfants et des jeunes.

Mme Cavalli s'inquiète du rapport entre les dépenses pour la labellisation et celles pour les investissements en matière de politique de l'enfance. Si l'on parle des enjeux financiers, le coût de la communication autour de la labellisation s'élève à 5600 francs et ceux de l'évaluation par l'UNICEF à 5500 francs. Même en intégrant les prestations d'autres directions (mise à disposition des espaces d'affichage, etc.), on arrive à moins de 14 000 francs pour la démarche de relabellisation, qui intervient tous les quatre ans. Dans la même période de quatre ans, le budget d'entretien des bâtiments scolaires a passé de 3 300 000 à 6 700 000 francs, soit une hausse pérenne de 3 400 000 francs. L'accueil de jour a lui comptabilisé un financement de 69 millions en 2019, alors que le budget 2023 est de 87 millions, pour le pré- et le parascolaire et les accueils durant les vacances. La comparaison me paraît suffisamment parlante sans parler du budget d'investissement, ni des engagements qui se poursuivront durant cette législature : la labellisation n'est pas uniquement une opération de communication, mais une occasion de réfléchir et débattre à

propos de la place de l'enfant à Lausanne, et je remercie Mme Cavalli d'apporter sa contribution à ce débat ce soir.

Et naturellement, nous pouvons clore en évoquant le coût en travail humain pour la relabellisation, mais qui est aussi compensé par un outil qui nous offre une réflexion plus stratégique de la politique en matière d'enfance, et une reconnaissance majeure des engagements que nous avons pris et prendrons en la matière.

Question

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ma question s'adresse à la municipale Germond. J'ai envoyé une photo un peu tard. Mes excuses, madame Pacheco. Elle concerne le vélo. J'ai pris cette photo depuis le trottoir en poussant mon vélo. Vous venez depuis Chauderon et vous allez, depuis le Grand Pont, à vélo. Vous avez deux options : vous pouvez vous mettre sur l'aménagement du trottoir à partir de la voie de bus, ou alors rester à gauche sur la route, devant le passage piéton. Depuis quelque temps, l'aménagement n'est pas très clair. Nous saluons ce type d'aménagement qui permet aux feux vélos de changer la vie des cyclistes. Mais pour mieux expliquer l'aménagement, pourquoi y a-t-il deux feux ? Et que faire à vélo si on veut monter direction Mauborget ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les tourner-à-gauche sont compliqués pour les cyclistes. Nous essayons de leur offrir des options, dans les nouveaux aménagements : le tourner-à-gauche indirect et le tourner-à-gauche direct. C'est la méthode française : pour le tourner-à-gauche indirect il faut tourner en deux fois : c'est plus sûr, mais c'est plus lent. Pour le tourner-à-gauche direct, il faut tourner en suivant le mouvement du trafic. C'est notre objectif général d'offrir ces deux options dans les carrefours.

J'ai aussi amené mon schéma. *(Une image est projetée.)* Ici, vous avez deux possibilités. Nous verrons à l'usage, c'est un test. Si ce n'est pas clair, nous ne laisserons plus qu'une seule possibilité aux cyclistes. Dans tous les cas, le tourner-à-gauche se fait en deux temps. Les feux qui permettent d'aller tout droit sont donnés en même temps. C'est un carrefour à trois branches. Dans tous les cas, la traversée cycliste doit se faire en deux temps. Itinéraire A : le cycliste se met sur la gauche. Il part avec le flux de trafic. Il va sur l'îlot. Et, dans un deuxième temps, il traverse pour aller à Mauborget. Variante B : il peut rester à droite du sas vélo. Il n'a pas besoin d'anticiper le flux voitures, il se met tranquillement sur le côté, au niveau du « 2 b ». Après, il traverse.

Je vous l'accorde, il a fallu me l'expliquer pour que je comprenne. Nous verrons à l'usage. Si ce n'est pas clair, nous ne laisserons qu'un seul aménagement. Comme ça, les cyclistes ne douteront pas entre les deux variantes. Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, il n'est plus possible de les faire cohabiter avec les piétons à Haldimand.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme Litzistorf. Et si c'est possible, je demande à Mme Pacheco de diffuser une image qui clarifiera ma question. *(Une image est projetée.)* On ne voit pas grand-chose. C'est une annonce pour un 3,5 pièces à Bellevaux, paru autour de Noël à 1550 francs par mois, charges comprises. C'est une remise de bail par la locataire actuelle. Les immeubles appartiennent à la Ville et sont gérés par la gérance de la Ville. Toutefois, l'annonce mise en ligne par la gérance fin janvier : l'appartement est désormais à 2160 francs, charges comprises, soit une augmentation de 610 francs par mois. Nous condamnons le fait que la Ville augmente un loyer. Nous aimerions savoir comment est divisée l'augmentation entre le loyer et les charges et si le ou la locataire actuel a pu faire valoir son droit à une contestation de loyer.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci à Mme Zecca d'avoir envoyé la question par avance. D'abord préciser que dans le titre, tout se passe bien. Concernant le texte de l'interpellation et comme vous venez de la présenter, ces immeubles appartiennent à la Ville et sont gérés par le service de gérance, dites-vous. Mais ces immeubles appartiennent bel et bien à la CPCL, ils ne sont donc pas propriété de la Ville. Cela me permet de traiter aujourd'hui un sujet récurrent dans un quotidien bien connu. On répond systématiquement à

ces questions en tant que gérance. Peut-être que prochainement, on demandera à la CPCL de répondre en tant que propriétaire.

Comme vous avez envoyé la question à l'avance et que la question s'adresse à la CPCL, nous avons quelques réponses. Je vais citer la CPCL : « La CPCL dispose de logements de catégories diverses. Des logements subventionnés, à loyer modéré, à loyer abordable. L'appartement en question fait partie d'un immeuble de logements à loyer libre. La rentabilité est conforme au marché. Il s'agit d'un trois-pièces et demi en duplex de 83 m², proche de toutes les commodités. Le loyer correspond au prix pratiqué dans le quartier pour des logements comparables. »

Pour répondre au reste de votre question, le loyer précédent était de 1400 francs plus 100 francs de charges. Le nouveau loyer est de 1990 francs, plus 170 francs de charges. Il n'est actuellement pas reloué, mais les travaux doivent être effectués prochainement, notamment la peinture de l'ensemble du logement, la pose de nouveau carrelage dans la cuisine, la pose d'une nouvelle cuisine agencée avec électroménager, et d'autres rénovations dans les pièces.

Il est évident qu'un futur locataire pourra faire valoir son droit à contester le loyer initial, cela étant obligatoire dans le droit du bail lausannois. Ce droit est garanti.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Chacun se souvient de la situation difficile qu'a vécue durant de nombreux mois la Commune de Bussigny et ses habitants en raison de la présence d'un grand nombre de caravanes de gens du voyage, apparemment français, s'étant regroupés en campements de fortune, et ayant causé d'importantes nuisances. On peut citer la pollution des eaux, des violations répétées de la Loi sur la circulation routière, des nuisances sonores, etc.

Or nous venons d'apprendre qu'une dizaine ou une quinzaine de ces caravanes, affichant des plaques d'immatriculation françaises, et appartenant très vraisemblablement à des gens du voyage, viennent de s'installer sur le parking relais des Près-de-Vidy, après avoir été refoulées d'un terrain situé à Bussigny.

En réponse à la question de notre collègue Daniel Curnier, M. le municipal Hildbrand a déclaré tout à l'heure que le stationnement dit sauvage est dénoncé lorsqu'il est constaté. Je suis ravi de l'apprendre. Ma question, qui s'adresse à qui voudra bien y répondre est donc la suivante : la Municipalité considère-t-elle que la situation que je viens de décrire est conforme à l'utilisation prévue des parkings-relais ? Respectivement, cette installation a-t-elle fait l'objet d'une autorisation ? Dans le cas contraire, quelles sont les démarches qu'elle a déjà entreprises, ou qu'elle compte entreprendre afin d'éviter que ne se répète à Lausanne ce qui s'est déroulé l'année dernière à Bussigny ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Le stationnement mentionné par M. le conseiller Christe a été autorisé et fait l'objet d'une convention. La situation est coordonnée au niveau cantonal par rapport à l'arrivée saisonnière d'un certain nombre de personnes habitant dans des caravanes.

Avenue d'Echallens

Première étape de requalification de l'avenue d'Echallens

Préavis N° 2022/28 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Paola Richard de Paolis (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Ce projet est la première étape des travaux prévus pour l'avenue d'Echallens. L'avenue d'Echallens a aujourd'hui un caractère très routier, avec peu de place pour les piétons et aucun aménagement pour les vélos. Les arbres souffrent de la sécheresse et des mauvaises conditions de plantation.

Le projet prévoit des améliorations notables pour la mobilité douce et les transports publics, notamment des pistes vélos, avec un système de carrefour à la hollandaise pour plus de sécurité. au carrefour de Montétan. Autour de ce carrefour, l'espace pour les piétons sera notablement élargi, avec des espaces arborisés. Les quais du futur bus à haut niveau de service (BHNS) seront larges et rehaussés, avec des arrêts sur chaussée pour garantir la priorité aux transports publics par rapport aux voitures. Au carrefour de Montétan, le gabarit routier passe de 18 mètres à 6. Grâce à la pose de revêtement phono-absorbants, tout le secteur pourra enfin être phoniquement assaini.

Le projet est coordonné avec celui de l'Hôpital de l'enfance qui s'ouvrira sur l'avenue d'Echallens et se trouvera à proximité des arrêts de bus. *Last but not least*, le projet tient compte des enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment en renforçant et variant l'arborisation avec de meilleures conditions de plantation et de développement, en privilégiant autant que possible des surfaces perméables et en intégrant la gestion de l'eau de pluie par des fosses dite à « impluvium » où l'eau de ruissellement peut être stockée et profite à la végétation.

Il s'agit donc d'un projet qui intègre parfaitement les buts et principes du nouveau PDCom et correspond aux politiques de mobilité et climatiques définies par la Ville. Le groupe de Vert.e.s et Jeunes Vert.e.s le soutiendra donc à l'unanimité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'ai quelques critiques à formuler à l'encontre de ce projet. Tout n'est pas à jeter, mais, à certains égards, nous sommes en train de créer ce que les urbanistes appelleront « une erreur du passé ». Une erreur qui doit être corrigée et avec laquelle on doit vivre pendant longtemps. Les problèmes que va poser l'aménagement proposé par la Municipalité sont très visibles à la lecture des plans, de sorte qu'ils amènent quelques précisions de la part de la Municipalité.

Ce projet ne prend pas en compte l'augmentation du nombre de cyclistes ni la modification des vélos, notamment la multiplication des vélos électriques. Et faute d'une prise en compte correcte de ces deux paramètres, ce projet met en péril les piétons, qui sont les plus faibles partenaires de circulation. Je vais préciser ma pensée. Tout n'est pas à jeter, je le répète. Ce que je critique, c'est le carrefour de Montétan, et notamment le fait que la piste cyclable va traverser le trottoir et que l'on va créer une sorte d'espace partagé à une époque où, au vu du nombre de vélos, il faut éviter la création d'espaces partagés et isoler les cyclistes pour les protéger, aussi par rapport aux piétons.

Cette piste cyclable va trancher le trottoir en deux, ce qui va mettre en péril la sécurité des piétons qui vont être obligés, pour rejoindre l'abribus, de traverser une piste cyclable sur laquelle passeront de nombreux vélos aux heures de pointe. Ou le débouché des passages piétons qui traversent Prilly-Echallens tombe sur des petits bouts de trottoir ceinturés par la piste cyclable. On se demande comment les piétons vont pouvoir s'agglutiner là avant de passer en sécurité sur le vrai trottoir. Si quelqu'un traverse ce carrefour avec une poussette, cela pourra être très gênant. Le refuge est tellement petit que l'on peut imaginer les problèmes que cela causera.

Ce bout devrait être travaillé différemment. Le focus devrait être mis sur la sécurité des piétons. Le focus devrait être mis sur le partenaire le plus faible. Il faut trouver un moyen de faire passer les vélos soit sur la chaussée, soit en mettant la piste cyclable près de la route de façon à ce qu'elle ne coupe pas le trottoir en deux.

Il y a une deuxième piste cyclable qui a été faite sur la chaussée. La Municipalité a l'intention de faire en sorte que les vélos électriques passent sur la chaussée de la route tandis que seuls les vélos musculaires seraient sur cette piste cyclable sur le trottoir. Cela me semble difficile au niveau de la LCR. Tout ce qui est appelé « cyclomoteur » est considéré comme un vélo et peut prendre la piste cyclable.

Cette critique est sérieuse. Elle n'est pas uniquement politique. Je pense que l'on est en train de créer de futurs conflits. On ne saura pas comment se dépêtrer de ces conflits une fois que le nombre de vélos aura augmenté. C'est un but louable de la Municipalité. La Municipalité devrait

donner, sur le trottoir, la priorité absolue aux piétons et éviter en tous points les espaces partagés vélos/piétons. Favoriser le piéton avant le vélo, du moins sur le trottoir.

Cela pose aussi la question du traitement visuel de la piste cyclable. Je ne sais pas si ce sera une chaussée. On ne le voit pas sur le plan. Il faudrait mettre une bordure de trottoir sur la piste cyclable pour éviter que des vélos se dépassent ou empiètent trop sur le trottoir. Je ne sais pas si c'est uniquement une couleur de bitume qui sera utilisée, comme c'est le cas sur le trottoir du pont Chauderon, qui est pour moi un très mauvais exemple. Cet endroit n'est pas du tout sûr pour les piétons. Mais quand on a un nouveau projet, quand on a l'occasion de faire un nouvel aménagement, la sécurité des piétons devrait être traitée avec plus de sérieux. Ma critique porte de nouveau pas spécifiquement sur l'Ouest, pas spécifiquement sur l'Est non plus, mais vraiment sur le traitement de ce carrefour de Montétan. Cela m'amènera à m'abstenir.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – J'ai présidé cette commission et nous avons eu le temps de discuter des différents aspects, y compris sur les problématiques soulevées par mon collègue Carrel. Il me semble qu'il aborde le sujet avec véhémence. S'il avait des critiques si importantes à faire, il aurait peut-être été judicieux de les avoir fait pendant la commission. Je suis par ailleurs parfaitement d'accord avec la présentation faite par Mme Alexandra Gerber, qui a mis en avant un certain nombre des qualités évidentes de ce projet.

Le Conseil communal n'est pas le lieu de discuter des détails d'aménagement des pistes cyclables. Je vous invite donc, malgré la préoccupation de M. Carrel, à faire confiance que des mesures seront prises pour que la collaboration entre les cyclistes et les piétons soit plus adaptée que celle actuellement à l'avenue d'Echallens.

Le Parti socialiste est favorable à l'acceptation de ce préavis et nous faisons confiance à la Municipalité pour que les aménagements de détail soient pris en compte au moment de la construction. Il s'agit juste de carrefour dont on parle. D'autres travaux plus importants seront prévus par la suite.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je suis un peu étonné par la remarque de notre collègue Paola Richard-de Paolis. Je ne crois pas que le débat en commission préempte la discussion qu'il peut y avoir ensuite en plénum. Je ne vois pas au nom de quoi on devrait se réprocher ou se retenir d'aborder des points qui, sous prétexte qu'ils ont été traités en commission, n'auraient tout à coup plus droit de Cité dans notre hémicycle. Je crois que le Conseil communal, contrairement à ce que vous pensez, c'est aussi le lieu de discuter d'un certain nombre de détails. Je crois que chaque groupe d'ailleurs n'est pas avare d'interventions dans lesquelles des questions qui relèvent essentiellement du détail sont régulièrement amenées. Donc, pardonnez la minorité de ce Conseil d'avoir l'outrecuidance de vouloir débattre des projets et des préavis qui lui sont soumis.

Il nous est demandé ce soir la bagatelle de 4,7 millions de francs pour « requalifier » – comprendre en jargon technocratique socialiste « paralyser » – l'avenue d'Echallens. Sur la forme, la tactique du salami, comme d'habitude, est à l'œuvre. Lorsque ce Conseil aura validé la première étape de la, je cite, « requalification » de cette avenue d'Echallens, eh bien, la Municipalité aura tout lieu de venir réclamer la validation de la deuxième étape de ces travaux au motif que la première est déjà engagée. Nous avons bien entendu l'argument selon lequel l'administration ne disposerait pas des ressources humaines suffisantes pour mener l'ensemble du projet d'un seul tenant, mais nous ne pouvons pas nous empêcher d'y voir une manière pour la Municipalité de mettre le pied dans la porte du Conseil communal, si j'ose le dire ainsi.

Sur le fond maintenant, il est, une fois de plus, question de rendre toujours plus impossible la circulation automobile à Lausanne. En premier lieu, il y a les problèmes de cohabitation entre cyclistes et piétons qui ont été relevés par Matthieu Carrel, et que nous soulignons également. Nous nous permettons d'ajouter que le concept consistant à placer les pistes cyclables derrière les arrêts de bus, soit sur le trottoir, fait craindre de sérieux risques de collision entre les piétons et les cyclistes. Ceux qui vont de temps en temps à Genève ont pu constater combien ce type d'aménagement est dangereux. En second lieu, le rétrécissement de la chaussée, qui a été poussé si loin qu'il en devient absurde sur le carrefour de Montétan et, de même, la modification des arrêts de bus, de manière à ce que les bus paralysent tout le trafic qui se situe derrière eux lorsqu'ils laissent monter et descendre les voyageurs contribue effectivement au blocage complet de cet axe, qu'il y a lieu de redouter.

L'unique point de réjouissance que nous voyons dans ce préavis, c'est la pose d'un revêtement phonoabsorbant. En effet, après avoir répété pendant des années à l'envi que le recours à cette technique était trop onéreux et qu'il n'était pas pertinent pour notre ville, alors même qu'il en est fait usage de manière tout à fait profitable dans d'autres villes, la Municipalité finit par s'y résoudre. Donc, vous l'aurez compris, et sans trop épiloguer, nous ne voyons pas grand-chose de positif, hormis ce dernier point, dans ce préavis. Le groupe UDC va le refuser et vous appelle à en faire de même.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je n'ai rien à ajouter à l'excellent exposé introductif de Mme Gerber. Le groupe Ensemble à Gauche vous invite à soutenir cette proposition municipale. Nous restons néanmoins intéressés à entendre les réponses de la municipale aux questions posées à la droite de cet hémicycle. Je rejoins mes collègues sur le fait que c'est le lieu aussi pour débattre d'aspects particuliers qui n'ont parfois pas pu être abordés en commission, notamment sur des objets techniques. Ça peut valoir la peine d'en discuter toutes et tous ensemble en plénum. Je me réjouis donc d'entendre Mme la municipale répondre aux réserves émises par les groupes PLR et UDC, mais, pour notre part, nous soutiendrons ce préavis.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Quelques mots d'introduction avant de répondre à vos questions légitimes. Le préavis qui vous est proposé ce soir concerne une requalification très importante sur un des axes majeurs, cette avenue d'Echallens qui conduit les habitants en direction d'Echallens. Cette requalification est d'une telle ampleur que nous avons dû travailler en deux séquences, la séquence ouest et la séquence est. Celles-ci ont des typologies et un caractère différents, raison pour laquelle nous avons séparé les travaux tout en étant transparents par rapport à votre conseil. Il n'y a pas lieu de vous cacher quoi que ce soit.

En ce qui concerne la requalification qui vous est proposée, pour laquelle la Municipalité sollicite un crédit auprès de votre conseil, nous travaillons sur la partie qui va de la frontière communale avec Prilly au feu carrefour de Montétan. Nous mettons des pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée et nous arborisons. Le nombre d'arbres augmente de manière considérable. Il y a aussi un travail sur les fosses pour absorber les eaux de pluie. Pour affronter les orages peut-être très violents que nous aurons à essuyer ces prochaines années.

Et ce carrefour de Montétan, présente un nouveau type d'aménagement, qui se rapproche du type hollandais, avec l'aménagement simple et rapide pour les cyclistes expérimentés qui vont rester sur la chaussée. Et pour ceux qui seront peut-être les nouveaux cyclistes, des enfants ou des personnes moins sûres à vélo, ils ont la possibilité d'emprunter un itinéraire hors des flux automobiles et des bus, pour être complètement sécurisés, et qui passe derrière l'arrêt de bus. J'entends les craintes. Ces questions de mixité sont toujours un enjeu très important. Parfois, ça se passe très bien, parfois moins bien. Ici, ça se passe bien. Nous avons travaillé avec une matérialité différente. Nous avons des pavés et un sol roulant lisse.

Ce projet n'est pas comparable à la situation actuelle. Je peux entendre les craintes de M. Carrel. Il imagine le carrefour tel qu'il est aujourd'hui. Nous réduisons drastiquement la taille de la chaussée et nous dégageons d'importants espaces pour l'arborisation, ainsi que des espaces pour les piétons et pour les cyclistes. Tout le monde y gagne. L'espace gagné pour les piétons est tel que nous pensons que la cohabitation se passera bien, car nous travaillons sur les matériaux. Quand nous mettons un sol roulant, les cyclistes vont aller rouler dessus. Cette petite astuce permet de s'assurer que les cyclistes vont l'emprunter. Dans un espace qui sera beaucoup plus généreux qu'aujourd'hui.

Ce qui coûte cher, c'est changer de génie civil, reprendre des gabarits de route. Mais transformer un espace cyclable dans un espace vélo et ne plus laisser passer les cyclistes à un endroit, ce sera très facile. Si cela devait s'avérer nécessaire.

Une autre chose importante à dire, c'est que nous ne sommes pas contre le phonoabsorbant. Nous en mettons dans tous nos nouveaux projets. Il n'est malheureusement pas possible de répondre à l'OPB en changeant les 200 km de route en phonoabsorbant. Nous sommes passés par d'autres outils comme les limitations de vitesse pour répondre aux enjeux de limitation du bruit.

Finalement vous dire qu'il existe des lobbys piétons et que nous les avons consultés. Nous l'avons indiqué dans ce préavis, dans le chapitre sur l'impact sur l'accessibilité : cet aménagement a été présenté à notre groupe sur l'accessibilité piétonne, auprès de plusieurs associations qui défendent

les intérêts des piétons. J'espère avoir répondu à vos questions. La Municipalité vous invite donc à soutenir ce rapport-préavis.

La discussion est close.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – Avec 11 oui, 2 non et zéro abstention, les membres ont voté l'ensemble des conclusions.

Le Conseil, par 56 oui, 8 non et 10 abstentions, approuve les conclusions 1 à 6 de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc (PLR) et consorts : « La Gare : également des problèmes sous-voie ! »

Développement

Mme Pauline Blanc (PLR) : – La Gare est définitivement source de problèmes dans cette ville. Le passage sous-voies de la gare de Lausanne, sauf erreur de ma part, il s'agit du passage ouest qui est squatté par des personnes qui y dorment, prennent de la drogue, souillent ce passage.

Cette situation amène à un sentiment d'insécurité pour les usagers. Si vous avez traversé ce passage, vous avez pu constater son état déplorable. Il convient d'avoir des réponses. Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité. La première question étant : quelle répartition du périmètre de la gare entre la Ville, la Confédération et les CFF et qui est responsable des passages sous-voies ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les réponses ont été concoctées par trois directions. Pour la première question, les sous-voies sont en partie sous le domaine public communal et ferroviaire. La Ville de Lausanne a transmis le droit d'usage du domaine public aux CFF durant la période des travaux. Ainsi, l'entier des sous-voies est passé sous la responsabilité des CFF, tant en termes de sécurité que d'entretien.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Deuxième question : quelque collaboration en matière de propreté ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Extrêmement sensible au maintien de la propreté sur son territoire, la Ville a maintenu les efforts de propreté. Entre chaque passage, nous sommes malheureusement tributaires des comportements des usagers.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – A qui appartiennent les toilettes payantes et les gratuites ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il faut suivre entre Est et Ouest. Les toilettes publiques gratuites sous-voies est qui ont été fermées pour les besoins des travaux du chantier de la gare appartenait à la Ville de Lausanne et étaient gratuites. Les toilettes sous-voies ouest sont payantes et propriétés des CFF.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Pourquoi les toilettes gratuites ont-elles été fermées ? La Ville envisage-t-elle d'en ouvrir un nouveau ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les toilettes publiques gratuites sous voies ont été fermées pour les besoins des travaux de la gare. Nonobstant, la Ville a demandé à plusieurs reprises aux CFF de maintenir les toilettes publiques gratuites durant la durée du chantier n'importe où dans la gare, mais accessibles facilement. Ce qui a été refusé. Il faut préciser que dans le cadre des aménagements temporaires de la place de la Gare, de toilettes ont été installées par nos soins, qui sont accessibles en journée, dont une est accessible aux personnes à mobilité réduite. La Ville poursuit ainsi les discussions avec les CFF afin de mettre les

toilettes non payantes au moins durant la durée des travaux. Durant le chantier, les toilettes qui remplaceront les toilettes seront payantes.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quelles sanctions sont imposées aux personnes souillant ce passage ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – J'ai oublié de mentionner qu'il y avait encore une quatrième direction qui avait contribué à la réponse de cette interpellation. Celle de M. Hildbrand. Si une personne est vue en train d'uriner ou de déféquer, le règlement de la police s'applique : une amende de 200 francs, et la Police municipale de Lausanne verbalise la personne.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Les services sociaux de la Ville sont-ils entrés en contact avec les personnes dormant dans ses passages sous-voies ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Le Service social travaille en partenariat avec les équipes qui font des tournées chaque nuit. Elle est en lien avec les personnes se trouvant en rue, dont les personnes présentes à la gare. Soit dans le cadre de tournées de rue, soit dans le cadre de signalements par les habitants. Les personnes présentes dans les sous-voies de la gare sont connues d'un réseau de différents services actifs en faveur des personnes précarisées et marginalisées.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – On nous révèle dans un article de presse que ces personnes n'ont pas souhaité se rendre dans les centres d'accueil d'urgence. Savez-vous pourquoi et ont-ils expliqué clairement leur motif ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les personnes dormant à la gare ont été approchées. Leur situation sanitaire a été évaluée. Elles ne souhaitent pas rejoindre les dispositifs d'hébergement en place. Pour plusieurs raisons. La difficulté pour certaines personnes de partager une chambre avec d'autres, les contraintes associées à ces lieux d'accueil. La consommation de produits psychotropes. Et dans certains cas, des situations d'exclusion temporaire de centres d'hébergement d'urgence.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quelle réflexion et quelle solution la Ville entend-elle mettre en place sur le moyen terme afin de libérer cet espace ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – A chaque passage de l'équipe, il est proposé de rejoindre l'une des solutions d'hébergement d'urgence du dispositif lausannois, mais il n'est pas possible de les déplacer sans leur consentement.

La discussion est ouverte.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Par rapport aux toilettes, vous dites qu'il y a des toilettes temporaires ouvertes en journée dans l'espace temporaire qui a été organisé. Selon quels horaires ? Et avez-vous plus de précisions sur le refus des CFF de maintenir les toilettes gratuites dans le périmètre de la gare ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je l'ai évoqué, les toilettes installées sur les aménagements provisoires de la gare sont effectivement en journée. Si mes souvenirs sont bons, je crois que c'est jusqu'à 20 h ou 22 h. Quant aux raisons qui motivent les CFF à nous proposer uniquement des toilettes payantes, c'est une question de vision de comment on pratique ce genre de lieu. Et j'imagine également des raisons commerciales. Mais il faudrait peut-être leur poser la question de manière plus précise, ce que je ferai lors de la prochaine séance.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – L'interpellation urgente de Mme Pauline Blanc souligne deux questions. Celle des personnes qui choisissent de ne pas aller dans les centres d'hébergement d'urgence. Et celle des toilettes publiques. Nous ne sommes pas d'accord sur l'angle. Nous nous inquiétons plus de l'insécurité que peuvent ressentir ces personnes et non pas de celles qui vont dormir bien au chaud. Les problématiques des passages sous-voies ont été relevées dans les médias. La majorité de ce plénum a tout à fait raison de continuer à se battre pour de l'accueil d'urgence dans des conditions toujours plus dignes, car en l'état, des personnes font le choix de ne pas y aller. Ce ne sont pas des conditions faciles. La majorité de ce plénum a raison, et on les

encourage dans sa direction, de continuer à activement chercher des solutions pour sortir ces personnes de la rue. Pour qu'elles aient accès à une vie décente.

En parlant de décence, il y a une question tout aussi cruciale relevée par cette interpellation. Celle de l'accès aux toilettes publiques à Lausanne. Je rejoins les considérations de Mme Blanc, pas avec le même angle : on fait face à un manque d'accès aux toilettes publiques. Il est aberrant que les toilettes soient systématiquement payantes dans cette ville. Mme la municipale a relevé les demandes pour maintenir les toilettes ouvertes. Mais cela nous permet d'aborder cette question. Pour les zones où la Municipalité a un moyen d'action, notamment dans certains parcs. Je pense à la réouverture de toilettes publiques accessibles à toutes et tous. On pense aussi aux personnes qui nettoient. On sait que leur travail est difficile.

Cela peut ouvrir un autre débat de fond sur l'ouverture de toilettes publiques. Si on met en place uniquement des toilettes payantes, on interdit de facto leur accès aux personnes qui vivent avec quelques francs par jour. Notre groupe se refuse à être dans l'ignorance face à ces personnes.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je serai bref. J'aimerais commencer mon intervention par ce qui devrait être une banalité. Une banalité importante. Celle d'affirmer que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Cette formulation a été rédigée à une époque où le PLR dirigeait le pays presque à lui seul.

On parle de personnes dont la vie a été cabossée. Je suis dérangé par la formulation de cette interpellation, pour les mêmes raisons que ma collègue Fahmy. Certaines personnes ne veulent pas rejoindre les centres d'hébergement d'urgence. Il ne peut pas y avoir de solution qui consisterait à les réprimer et les éloigner d'un espace du fait qu'ils généreraient un sentiment d'insécurité. En effet, l'insécurité, c'est surtout ces personnes qui la vivent.

Sur l'accès aux toilettes publiques, il nous paraît important que le Conseil communal affirme ce soir sa volonté qu'un accès à des toilettes publiques gratuites soit garanti le plus régulièrement possible sur l'espace communal. Actuellement, il y a un manque à la gare. Ces toilettes ont été installées, mais de façon temporaire et avec des horaires restreints.

J'ai élargi un peu la discussion, et ces toilettes payantes, c'est aussi un problème social. Ça ne coûte pas rien de devoir payer un franc ou deux francs. Ce n'est pas la même réalité selon vos revenus.

Je souhaite déposer une résolution qui dit que le Conseil communal demande à ce que la Municipalité assure l'installation de toilettes publiques, soit en intervenant auprès des CFF, soit en installant sur le territoire communal à proximité directe de la gare.

Résolution Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assure la réinstallation rapide de WC publics gratuits dans le périmètre de la gare de Lausanne, soit en intervenant auprès des CFF, soit en installant sur le territoire communal, à proximité directe de la gare

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Pour préciser un élément important dans le débat sur la question des WC publics : tous les WC publics de la ville offrent toujours la possibilité d'avoir accès à des WC gratuits. Il ne faut pas confondre avec la situation des CFF. C'est une claire volonté de la Municipalité d'avoir toujours au moins une cabine gratuite dans les WC publics.

Ces dernières années, nous avons investi 2,6 millions pour la rénovation des WC publics de la ville. Vous aviez voté 2,6 millions pour cela. Et toujours avec des cabines gratuites.

Pour ce qui est du nombre de WC, nous sommes dans la moyenne haute, si nous nous comparons avec les grandes villes suisses, en termes d'offres par habitant.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – La gauche se veut à la pointe de l'accueil des personnes défavorisées. Il ne faut pas mal interpréter les propos. Pour cette interpellation urgente, on est tous d'accord que cette situation ne va pas, tant pour les personnes dormant dans ce passage que pour les personnes traversant ce passage. Nous allons déposer une résolution suivante.

Je suis étonnée du refus de ces personnes d'accéder à des espaces d'hébergement d'urgence. Néanmoins, nous allons soutenir la résolution déposée par notre collègue Conscience. Les toilettes

gratuites doivent être une nécessité. On est de l'avis qu'il faut continuer à dialoguer avec les CFF à ce niveau.

Résolution Pauline Blanc

Le Conseil communal souhaite que la Ville affecte le personnel spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation précaire afin d'orienter au mieux les personnes qui occupent l'espace de la gare pour garantir la sécurité de ces personnes et des usagers et afin de maintenir ce passage dans sa juste utilité.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci à ma collègue Pauline Blanc pour son interpellation. J'aimerais revenir sur un des éléments qu'elle a soulevés en introduction et qui me paraît important dans le sujet qui nous occupe. Le passage sous-voies accueille des personnes sans-abri et des personnes toxicodépendantes. Plusieurs usagers de la gare ont assisté à des scènes où ces personnes consommaient des stupéfiants. Le phénomène ne s'arrête pas à ce passage. D'autres périmètres de cette ville voient les habitants assister à des consommations de stupéfiants. Or, il existe dans cette ville des zones de consommation sécurisées qui devaient permettre de protéger la santé des consommateurs, mais aussi la jeunesse et le sentiment de sécurité.

Dans l'audit du contrôle des finances qui a été publié en septembre 2022, on constate que les objectifs des espaces de consommation sécurisés, notamment en termes de fréquentation, n'étaient pas atteints. Cela faisait état de 43 consommateurs par jour contre 100 comme objectif. Et un bilan intermédiaire devait avoir lieu. Afin de nous assurer que ce bilan soit rendu public, je vous propose une résolution.

Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne lui présente dans les meilleurs délais un rapport présentant un bilan de l'espace de consommation sécurisé ainsi que de ses perspectives de développements.

M. Louis Dana (Soc.) : – Dans un premier temps, j'aimerais rejoindre mes collègues Fahmy et Conscience sur la thématique de cette interpellation. On nous dit, en exergue de cette interpellation, qu'il faut surtout s'occuper de l'accueil de ces personnes. Mais ce n'est pas ce que l'on comprend à la lecture. On parle de sanctions, de sentiment d'insécurité, de fermeture des toilettes.

Ensuite, sur les résolutions, on est un peu pris de court. J'espère que ce ne sera pas le cas des cinq interpellations que le PLR nous propose ce soir, sinon, nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Le Parti socialiste soutiendra dans un premier temps la résolution présentée par Ensemble à Gauche.

Pour ce qui concerne la résolution de Mme Maillard, elle n'a rien à faire dans cette interpellation. On traite ici du passage sous-voies de la Gare, absolument pas de l'espace de consommation sécurisée. Si vous voulez avoir une réponse sécuritaire à la consommation de drogues, il y a une police municipale en charge de la sécurité qui est sous la responsabilité de votre municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Adressez-vous à qui de droit. Et sur la première résolution du PLR, j'avoue que je n'ai pas eu le temps de la lire. On prendra donc notre décision en temps voulu.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour me prononcer sur les résolutions que le PLR nous propose. Concernant la résolution Blanc, elle est sans objet pour moi puisque ces personnes ont déjà reçu l'information qu'elles avaient accès à des centres d'hébergement d'urgence, quand il reste des places, cependant. Car dans certains moments de l'année, il peut arriver qu'il n'y ait plus de solution pour certaines personnes. Ou alors, la résolution sous-entend qu'il faut s'assurer que ces personnes quittent le périmètre de la gare si elles ne trouvent pas d'hébergement pour la nuit.

Pourquoi votre formulation ou la manière dont vous amenez le débat est dérangeante, voire inacceptable ? Pour nous, il ne s'agit pas d'avoir une logique du *Not in my backyard*. Au fond, ce serait « cachez ces miséreux que je ne saurais voir. » Il y a des personnes en situation de toxicodépendance, marginalisées, cabossées par la vie, un peu partout. Et qui de ce fait ont des comportements incompatibles avec un bon vivre-ensemble dans l'espace public. Il faut évidemment intervenir dans ce cas-là. Mais je ne suis pas d'accord pour sanctuariser des espaces. Comme si des espaces devaient être plus propres que d'autres. Ça contribue à dévaloriser certains espaces. Je ne vois pas pourquoi le passage de la gare serait plus valorisé que la petite rue plus loin. Ces personnes sont parfois là, car il fait moins froid. Il y a aussi des questions de survie la nuit.

Je pense donc qu'un travail de sensibilisation et de prévention doit être fait, mais visiblement, il est fait par la ville. Donc nous ne pouvons pas nous associer au texte de cette interpellation. Quant à la deuxième, elle est sans objet pour nous, pour les mêmes raisons que celles évoquées par notre collègue Louis Dana.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Je remercie Mme Germond pour son éclairage sur le panachage pratiqué entre toilettes publiques et payantes. On peut encore se poser la question de savoir s'il y a des toilettes non payantes en suffisance.

En ce qui concerne les résolutions de MM. Blanc et Maillard, pour l'une, notre collègue Conscience avait une interprétation plus poussée que celle que j'en ai, mais si je la lis comme ça, c'est une redite de ce qu'implique déjà la Municipalité. On peut répéter donc les choses. Et la seconde me semble complètement hors sujet du fait qu'on parle du passage sous-voies et de son insalubrité. Cela ferait donc l'objet d'un autre débat.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je m'étonne de la manière dont la gauche vote une question fondamentale. La question de l'espace de consommation est centrale. Il y a un problème de consommation de certaines personnes dans le passage sous-voies. Soit on ferme les yeux et on fait comme si ça n'existait pas. Soit on décide de constater qu'il y a un problème et on essaie d'en trouver la cause et peut-être une solution. La résolution proposée par ma collègue Maillard est de comprendre pourquoi l'espace de consommation que l'on a voulu pour ces personnes, pour leur bien, pour leur santé, pour réduire les risques auxquels elles s'exposent en consommant de la drogue, pourquoi cet espace de consommation ne remplit pas ses objectifs ? Peut-être qu'il n'est pas suffisant. On essaie de comprendre ce qu'il se passe au niveau de la Gare et à d'autres endroits de la Ville de Lausanne.

On entend que ce que le PLR veut, c'est de vouloir cacher les misérables. Nous, ce que l'on demande, c'est de pouvoir trouver une solution. Et pourquoi l'offre de subsistance ne suffit pas ? Certains ne veulent pas se rendre dans les hébergements d'urgence. Parfois, ils sont complets. Mais on a un début de solution. Peut-être qu'on peut leur proposer une alternative. Une alternative serait peut-être de les approcher d'une autre manière que ce qui est fait aujourd'hui. Ce qu'on vous propose, c'est de trouver des alternatives. Car vous avez l'air de considérer que les solutions existantes sont suffisantes, mais ce n'est pas suffisant, car des personnes dorment dans la rue.

M. Valentin Christe (UDC) : – Au-delà des cris d'orfraie et des gémissements outrés de façade de la gauche, dans ce débat, il y a, on le sent, un vrai malaise sur ces questions et une volonté d'évacuer les problématiques de fond pour s'en tenir à des questions de forme qui, franchement, ne sont pas très intéressantes.

On nous a parlé du syndrome *not in my backyard*, que l'on pourrait traduire par « pas dans mon arrière-cour », cher collègue Conscience. Vous nous avez parlé de la volonté de sanctuariser certains endroits de la ville plutôt que d'autres. J'interprète plutôt ces éléments comme la volonté d'éviter de laisser des gens s'adonner à des activités illégales en public, par exemple des injections de drogues dures. Après, peut-être que nous n'avons pas la même préoccupation sur ce sujet, mais, en tout cas, du point de vue de l'UDC, il y a lieu effectivement de lutter contre ces comportements où qu'ils se présentent. Donc évidemment, il y a lieu d'orienter les efforts là où l'on constate qu'ils se présentent en priorité. Cela étant, il y a un certain nombre d'autres endroits en ville où ces comportements interviennent et qu'il y a lieu également de les combattre.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'interpellation de notre collègue Pauline Blanc a inspiré utilement un certain nombre de nos collègues. Notre collègue Conscience, précisément, qui rouvre le vieux débat sur la gratuité des WC publics. Je sais que le Conseil communal s'est profondément renouvelé, donc il y a une forme d'amnésie collective sur ce sujet. Mais ce que l'expérience des années précédentes – je n'ose pas dire des dernières années, mais il y a un peu plus longtemps en arrière, vous l'aurez compris – a montré que les WC publics dits gratuits sont régulièrement nauséabonds et très loin de ce que l'on pourrait qualifier d'accueillants. C'est la raison d'ailleurs qui avait poussé la Municipalité à l'époque à en fermer un certain nombre, et qui avait aussi poussé le Conseil communal à en débattre pendant un certain nombre d'heures également. Pour nous, cette question doit faire l'objet d'un débat de fond un peu plus sérieux qu'une résolution ce soir. Donc nous n'allons pas soutenir la résolution qui porte sur cette question.

En ce qui concerne la résolution déposée par Pauline Blanc, nous souscrivons aux propos de Marlène Bérard à l'instant. Il y a évidemment une problématique et une approche sociale qui doit être menée, mais il y a également lieu de maintenir les passages sous voie de la Gare, qui sont l'objet et le lieu d'un certain nombre de transit de piétons, à leur vocation première. Les Verts nous ont parlé tout à l'heure du sentiment d'insécurité et du ressenti des piétons dans l'espace public en nous expliquant que, finalement, ces questions pouvaient être un peu passées par pertes et profits au regard de la situation des personnes en question. Alors, osons un parallèle peut-être un peu osé, et je ne doute pas qu'il me sera reproché, mais je relève quand même que les Verts étaient beaucoup plus soucieux du ressenti des piétons dans l'espace public lorsqu'il était question, par exemple, de harcèlement de rue. Je trouve un peu dommage que, ce soir, on fasse un deux poids deux mesures et que, dans un cas, on s'y attache et que, dans l'autre, on l'évacue très rapidement.

En ce qui concerne la résolution qui a été déposée par Mathilde Maillard, nous allons également la soutenir. J'ai oublié de le dire, mais nous allons évidemment aussi soutenir celle qui a été déposée par Pauline Blanc. Nous soutenons la résolution déposée par Mme Maillard, en relevant quand même que l'audit du Contrôle des finances de Lausanne parlait d'un objectif de fréquentation de l'espace de consommation sécurisée. Le moins que l'on puisse dire c'est que cette approche est assez déplacée, eu égard aux activités propres au local d'injection.

Quoi qu'il en soit, faire le reproche à cette résolution de ne pas porter directement sur le sujet de l'interpellation, c'est oublier combien de fois des résolutions dans ce Conseil communal ont été adoptées, alors qu'elles ne portaient pas vraiment, c'est le moins que l'on puisse dire, sur le débat qui avait alors cours. Eu égard à l'aspect de consommation de stupéfiants dans l'espace public, cette résolution trouve néanmoins un ancrage avec l'interpellation qui nous est soumise. C'est la raison pour laquelle nous allons la soutenir, et nous vous invitons à en faire de même.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je suis un peu étonnée que la deuxième résolution qui affecte le personnel spécialisé n'ait pas plus d'écho dans cet hémicycle. Je traverse la gare fréquemment et je suis abordée par des personnes sans-abri, qui ne viennent pas seulement de Lausanne, mais qui prennent le train et ne sont pas forcément au courant des lieux qui existent. Il m'est arrivé de les aiguiller. Mais je ne sais pas toujours comment les aider. Je trouve que tout ce que l'on peut faire pour affecter encore plus de personnes à prendre soin des personnes en situation de précarité est toujours mieux que de simplement dire qu'il y a des choses qui existent et qu'ils n'ont qu'à s'informer. Pour ces personnes, s'informer est quelque chose de très compliqué.

Je suis donc pour le soutien des trois résolutions. Tout cela va faire que l'on va prendre encore mieux soin et éviter des accidents ou des états encore plus précaires pour certaines personnes.

M. Louis Dana (Soc.) : – Pour préciser la résolution Blanc, je rejoins mon collègue Conscience, en précisant que le travail demandé est effectué sans relâche par l'équipe mobile sociale.

Concernant la résolution de Mme Maillard, nous comptons sur le PLR de déposer une interpellation urgente sur les locaux d'injection. Et pour Mme Bérard, je vous propose de parler d'un budget pour soutenir les accueils d'urgence.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C'était pour faire un commentaire sur la résolution de M. Pierre Conscience. Je me réjouis de retourner auprès des CFF, si vous votez cette résolution, pour demander des toilettes gratuites au sein de la Gare.

La discussion est close.

Le Conseil, par 62 oui, 15 non, et 0 abstention, adopte la résolution de M. Pierre Conscience.

Le Conseil, par 28 oui, 44 non, et 6 abstentions, refuse la résolution de Mme Blanc.

Le Conseil, par 24 oui, 46 non, et 8 abstentions, refuse la résolution de Mme Maillard.

(insérer délibéré)

La présidente : – Nous allons pouvoir prendre la pause à 20 h 15. Nous sommes en présence encore d'une résolution que nous devons traiter, de la fois dernière, et neuf autres interpellations

urgentes. J'aimerais donc que vous vous prépariez psychologiquement à ne pas finir à 22 h 30, mais plutôt vers les 23 h 30.

La séance est levée à 20 h 15.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Alice de Benoît ; M. Matthieu Delacrétaç ; Mme Caroline Devallonné Dinbali ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Musa Kamenica ; Mme Prisca Morand ; Mm Agathe Raboud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Onaï Reymond ; Mme Karine Roch ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; Mme Alice Girardet ; M. Elouan Indermühle ; M. Sébastien Kessler ; Mme Ariane Morin ; M. Antoine Piguet ; Mme Anaïs Timofte

Membre démissionnaire : Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents	76
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	8
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 45, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Ilias Panchard et crts : « Pour une augmentation du tarif de rachat de l'électricité solaire »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Denise Gemesio et crts : « Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Anouck Saugy : « Grand-Pont et TIM : on va s’aimer ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

M. Louis Dana (soc.) demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Marlène Bérard : « Pour des débats au Conseil communal sereins et respectueux de la loi »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

M. Johann Dupuis (EàG) demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Samuel de Vargas et crts : « Des informations utiles pour les locataires »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

M. Jacques Pernet (PLR) demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Pauline Blanc : « Pour des éléments concrets sur le bilan carbone de la Ville ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Pauline Blanc : « Pour des conventions avec les institutions culturelles, dès CHF 100'000.- de subvention »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Anouck Saugy et crts : « Vitrites de la Barre – Quand la lumière n'est plus au bout du Tunnel »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Dioxine à Lausanne : quo vadis ? »

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et crts : « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? »

Développement

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Madame la présidente, chers collègues, cette interpellation urgente est déposée sur le thème de la dioxine. Comme vous le savez, cette thématique tient à cœur de l'UDC. C'est la 3^e interpellation urgente que nous déposons. Une en 2021, une en 2022, qui a été refusée et qui sera prise à la suite, mais l'idée, c'est de discuter des nouvelles fraîche.

Il y a enfin cette dernière, déposée suite à la communication faite début février par une délégation du Conseil d'Etat. Je crois qu'il n'y avait pas de municipaux. Je crois qu'il y avait des gens de la Ville. En substance, malheureusement, la pollution à la dioxine se révèle plus importante que prévu, que ce soit en quantité ou en extension. Toute la Ville de Lausanne est polluée.

En plus, les taux de pollution sont plus importants que prévu. N'oublions pas que les taux de pollution sont mesurés aujourd'hui. Le taux de vie de la dioxine, c'est dix ans. Quand l'usine du Vallon a arrêté de fonctionner, les taux de pollution que vous voyez aujourd'hui dans les journaux étaient quatre fois supérieurs. Pendant des dizaines d'années, des Lausannois et Lausannoises ont été exposés à une pollution importante à la dioxine. Nous devons prendre position aujourd'hui. Il y a un gros problème de responsabilité. L'usine qui polluait n'appartenait pas à une entreprise privée, Nestlé ou Holcim, mais bien à la Ville de Lausanne. La Ville de Lausanne va-t-elle devoir payer les impacts sur la santé des gens et la dépollution ? Et si c'est le cas, combien une telle dépollution va coûter ?

Dans le cadre de ces nouvelles annonces faites au début d'année sur la situation de cette pollution, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité.

La Municipalité peut-elle résumer l'action de la ville depuis la découverte de la pollution ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – J'aurais trois types de préambules. Le premier est très court. Je remercie Fabrice Moscheni d'avoir reporté la discussion sur cette interpellation urgente. Comme vous le savez, au moment où on devait discuter de cette interpellation urgente, j'étais hospitalisée pour une péritonite. Je préfère être sous les feux de M. Fabrice Moscheni que d'être à l'hôpital. C'est dire !

Le deuxième préambule, c'était plutôt une précision par rapport à ce que M. Fabrice Moscheni vient d'évoquer sur la conférence de presse qui a eu lieu dernièrement. Il était prévu que j'y participe. Pour la raison évoquée à l'instant, je n'ai pas pu être présente. Par contre, il y avait mon secrétaire général à cette conférence. Il est intervenu. Il suit le dossier pour la direction et pour la ville. Il y avait aussi d'autres collaborateurs de la ville.

Troisième préambule, un peu plus grand, pour l'introduction sur l'interpellation urgente et l'interpellation ordinaire. Peut-être, juste mettre en lumière tout le travail qui a été fait par le canton depuis la découverte de la pollution du côté de Victor Ruffy. Ce soir, on peut saluer l'investissement très fort du canton. Ils ont engagé cinq personnes supplémentaires pour traiter la problématique des dioxines. Au début, c'était pour l'ensemble du canton. La voilure se restreint sur ce type de pollution. Une bonne partie des cinq personnes engagées, avec beaucoup de compétence dans le domaine, sont à fond sur le dossier lausannois.

Ce qu'il faut aussi mentionner, c'est l'implication forte de deux départements, celui de la partie pour la santé et un autre pour la partie environnement. C'est aussi à saluer dans le travail de collaboration au niveau cantonal. Je me permets de saluer nos équipes à la Ville de Lausanne. Tout ça pour dire que ce mauvais épisode qu'on a commencé sur le territoire de la Ville de Lausanne a permis d'avoir une approche sur les dioxines de manière générale qui, après juste deux ans, nous donne à penser qu'on n'a plus avancé avec toutes les énergies qui ont été développées réellement, on a plus avancé sur les dioxines de manière générique que sur les vingt dernières années.

Je voulais aussi rappeler que cette problématique des dioxines, comme vous l'avez compris, ces derniers mois, par rapport aux études sorties, aux bilans sortis au niveau suisse, dans les autres cantons, dans les autres villes, c'est quelque chose qui est peu connu, peu courant, qui a été peut trouvé dans d'autres cantons ou d'autres villes. À notre disposition, on n'a pas la possibilité de nous reposer sur des procédures bien établies, sur une connaissance fine du sujet. C'est la raison pour laquelle je me permets de rappeler que le domaine et tout le processus, c'est une affaire complexe, non seulement pour les raisons que je viens d'évoquer, mais aussi parce qu'il y a trois niveaux constitués des parties prenantes.

Il y a aussi des connaissances scientifiques à développer. On aura l'occasion d'y revenir. Du côté normatif, tout est en train de bouger. Ça ne facilite pas les choses.

Dernier point sur ce préambule. Je voulais redire la posture politique du canton et de la ville. Elle est toujours la même. Ce sont des éléments dont on a discuté passablement dans cette enceinte, mais aussi quand on va présenter la problématique des dioxines dans les quartiers. On essaie de ne pas être dans le catastrophisme, mais on rappelle que c'est une affaire sérieuse. Nous la prenons au sérieux. Nous dégageons des moyens pour la traiter avec sérieux. Tout cela dans un souci de transparence et de précaution et de prévention, que nous appliquons dans l'ensemble du dossier.

Passé ce long préambule, il y a un autre préambule pour le contenu même de l'interpellation urgente. Je voulais apporter des précisions par rapport aux différents éléments évoqués, parce que c'est un sujet complexe. C'est important d'être précis.

C'est en 96 que la présence des dioxines a été découverte dans la station d'épuration. Dans les sols, c'était bien en janvier 2021. C'est juste pour faire écho à la phrase de monsieur Fabrice Moscheni qui disait que nous étions revenus sur nos propos. Non. On sait qu'il y avait une problématique des dioxines avant, mais on l'a réellement découverte en janvier 2021 en ce qui concerne la présence dans les sols.

Il est erroné d'affirmer que la pollution est plus importante qu'annoncé en 2021, comme vient de le faire l'interpellateur. L'étendue de la pollution annoncée en 2021 reste pratiquement inchangée. C'est même légèrement inférieur, dû à un changement de méthode d'analyse.

Je l'ai beaucoup évoqué dans les discussions avec les habitants dans les quartiers. On a commencé à s'attaquer à cette problématique des dioxines avec une méthode d'analyse. Il existe 2 méthodes d'analyse. On était en attente de l'Office fédéral de l'environnement pour savoir quel type de méthode on allait utiliser. Comme on n'avait pas de réponse, on a pris la méthode la plus conservatrice. On a fait les premières analyses des sols avec une méthode conservatrice. Vous imaginez bien ce qui s'est produit. On avait déjà fait une première série d'analyses quand on a eu le retour de l'Office fédéral. Il nous a proposé de prendre l'autre méthode.

Ainsi, on a obtenu une carte différente. C'était pour préciser différents éléments. Par rapport à cette étendue de la pollution, ce qui a changé, c'est que le canton a ajouté un nouveau périmètre qui présente les teneurs, avec une valeur de 5 ng par kilo de sols pollués. Ce qui change par rapport aux premières cartes présentées. Ça permettait de montrer comment on avait avancé sur la problématique des œufs.

Cela faisait suite à l'étude qui a été menée par le canton pour faire justement des études approfondies sur la consommation des œufs. C'est parce qu'on a changé de méthode parce qu'on a un nouveau périmètre qui n'est plus que 120 ng par kilo, mais aussi 5 ng avec ces problématiques.

Peut-être encore une précision sur la question de la demi-vie des dioxines qui a été abordée par M. Moscheni et qui se situerait entre neuf et douze ans. Cela varie en fonction des congénères entre six et vingt ans. La demi-vie des dioxines n'est pas la même dans un organisme humain et dans le sol.

Peut-être que M. Moscheni se réfère à la demi-vie des dioxines dans un organisme humain pour calculer une contenance dans le sol. Ceci est erroné. La demi-vie des dioxines dans le sol est estimée entre vingt et cent ans.

Concernant la conférence de presse de janvier, affirmant qu'il y avait quatre parcelles décontaminées, il faut être précis. Effectivement, 4000 parcelles se trouvent dans les périmètres des 20 ng par kilo, mais cela ne veut pas dire encore que les 4000 parcelles sont toutes polluées et qu'elles devront toutes être assainies.

Je répondrai à la première question. La Municipalité peut résumer l'action de la ville depuis la découverte de la pollution en janvier 2021 ? Je vais faire une longue énumération. La ville a interpellé le canton qui est l'autorité compétente, retiré du marché les viandes de mouton, les rillettes de porc. On a installé une hotline pour la population dès la première conférence de presse où tout le monde pouvait appeler. On a identifié les sites sensibles, principalement les places de jeu, les cours d'école, les garderies, les jardins potagers. On a analysé sur les parcelles privées et communales.

Sur les analyses qui ont été effectuées, la ville a procédé à 216 analyses. On a également appliqué les restrictions d'usage qui ont été ordonnées par le canton pour montrer les restrictions d'usage sur les différents sites qui faisaient l'objet d'une décision cantonale. On a communiqué sous forme de courrier d'information aux établissements scolaires, aux centres de vie infantine, aux jardiniers et locataires des plantages urbains et ceux des jardins familiaux, nous avons mandaté une étude historique contribuant notamment à l'établissement des responsabilités conformément à ce qui est demandé dans l'ordonnance sur les sites. Nous avons analysé tous les sols des jardins familiaux et des plantages urbains sur propriété de la Ville de Lausanne. Nous avons participé et organisé des séances dans les quartiers, nous avons organisé des séances d'information dans les plantages de cours, nous avons sur vos demandes, publié tous les résultats des analyses sur les sols de parcelles communales sur les guichets de la ville. Nous avons mis à jour de manière trimestrielle le site Internet dédié.

Et les actions qui sont en cours concernent également une étude sur les moutons de la ville, avec une livraison du rapport final qui est prévu à la fin du premier semestre 2023, probablement. Nous avons la participation de la Ville à un groupe de travail au niveau fédéral avec l'Office fédéral de l'environnement de Zurich, d'Argovie, de Genève et du Canton de Vaud. Cela a été proposé à la Confédération et nous avons intégré ce groupe de travail.

Nous procédons encore à une évaluation des projets de remédiation des sols pollués et nous lançons 2 projets innovants d'assainissement. Bien entendu, c'est issu du travail avec le groupe évoqué et le Canton, mais aussi la Confédération. C'est pour préciser aussi l'évaluation technique ou légale de ces projets-pilotes qui est en cours à l'Office fédéral de l'environnement et on espère pouvoir avoir des résultats pour pouvoir proposer ces projets-pilotes dès 2023. Ce qui est en cours, c'est le remplacement successif de la terre dans les bacs de jardin de poche. C'est la poursuite des rencontres d'information et de proximité dans les quartiers. C'est encore les applications de recommandations ordonnées par le canton. Lors de la dernière conférence de presse, vous avez appris qu'il y a 38 nouvelles décisions cantonales.

Nous avons aussi en cours des investigations juridiques en rapport avec la loi sur la protection de l'environnement. Je crois que j'ai été exhaustive pour répondre à cette question numéro 1.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais intervenir. C'est assez technique. Je voudrais répondre à quelques points. Nous n'avons pas la même lecture des informations qui ont été transmises. La dioxine n'a pas été découverte en 2021. Mais c'était en 1997. Je n'étais pas présent, mais il y avait une discussion par rapport à la pollution à la dioxine au niveau du Conseil communal. Il y a eu d'un revers de la main la position qui disait que la dioxine n'était pas un problème.

Je vais vous lire le *24 heures*. Ils n'ont peut-être rien compris à ce qu'il se passait. Je lis un titre suivant la conférence de presse. « Les chiffres donnent le tournis. Les restrictions augmentent à mesure que les dommages augmentent. »

C'est ce que vous dites, qu'il y a un problème de rhétorique au niveau du *24 heures*.

Si la pollution était moins grave, aussi, je ne comprends pas pourquoi les restrictions alimentaires ont été augmentées. Par rapport à la demi-vie de la dioxine, je me réfère à la demi-vie de la dioxine dans le sol.

La présidente : – Vous pouvez poser votre deuxième question.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Est-ce que Mme la municipale veut répondre ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On pouvait parler de l'histoire, mais aussi de la problématique plus large de l'environnement et de comment on s'est d'abord intéressé à tel ou tel domaine et ce que j'évoquais aussi lors du préambule de la première conférence de presse, c'est que les sols ont toujours été les parents pauvres, indépendamment des dioxines ou non.

Il apparaît un peu bête de dire aujourd'hui que les dioxines, on avait bien pensé qu'elles sortaient par une cheminée, même si elles allaient dans l'air, puis après, comme je l'évoquais, nous en avons retrouvé dans les boues et réellement dans les sols, nous avons découvert cette présence en 91, et c'est à ce moment-là aussi qu'on a traité de manière conséquente la problématique. Je pense que l'on est quand même d'accord sur le fond.

Après, peut-être, sur l'autre question que vous avez évoquée, sur l'étendue, je le rappelle, comme je le disais en préambule, on a déjà changé de méthode. Comme on avait une méthode conservatrice, comme je l'ai évoqué au départ, on a fait tous les calculs avec une méthode moins conservatrice. Il n'est pas difficile de comprendre que les résultats, en fonction du changement de la méthode, sont meilleurs.

C'est là que vous avez raison. Il faut peut-être que je réexplique, mais ce qui différencie, c'est que maintenant, avec les recherches qui ont été faites sur les œufs, on a rajouté un périmètre supplémentaire à 5 ng, parce que c'est la limite qui correspond à la problématique de consommation qui a été rajoutée, mais en aucun cas, nous avons plus détendu de pollution en termes de dioxine. Après, sur les demi-vies, on ne va peut-être pas épiloguer. Je disais juste que vous aviez pris l'un pour calculer l'autre.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ne vais pas épiloguer. Très bien, deuxième question. A ce jour, quelles sont les parties responsables de financer la dépollution et les éventuels dommages et intérêts ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour le financement de la dépollution, des étapes doivent être franchies dans le cadre de l'implication de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués.

Il faut définir si cela s'applique ou non et à quel type de parcelles. Pour l'instant, nous avons eu des décisions du Canton avec l'ordonnance pour les sols. Dans un 2^e temps, il s'agit de donner les études historiques que j'évoquais tout à l'heure et que nous avons faites au niveau de la ville et qui sont en train d'être faites au niveau du Canton pour établir les responsabilités des acteurs de l'époque. Comme je l'évoquais en préambule, c'est quelque chose qui est demandé par cette ordonnance. Cela permettra après d'enclencher la machine des responsabilités, la définition des clés de répartition, mais tant que nous n'avons pas l'étude historique au niveau cantonal complémentaire, que nous n'avons pas basculé d'une décision cantonale qui parle de l'OSol sur le site, nous ne sommes pas encore là.

Sur cette base serait établie une répartition. Il s'agira de déterminer les méthodes d'assainissement et de définir un calendrier. Le Canton en tant qu'autorité d'exécution est en charge de l'application des procédures. Le Canton mène les études historiques nécessaires en vue de la répartition des coûts. C'est dans ce cadre qu'un remboursement des frais et des analyses serait prévu selon les conditions stipulées par la loi.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Qui est responsable ? La Ville ou le Canton ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On reviendra plus tard sur les actes de responsabilité. Ce ne sont pas les mêmes éléments qui s'appliquent. Je pense que nous avons tous en tête le principe de pollueur-payeur. Si c'était aussi simple que ça, on en viendrait directement aux faits. Comme c'est un peu dans la tête de pas mal de gens, de dire que l'ancienne usine d'incinération appartenait à la Ville de Lausanne, c'est la Ville de Lausanne qui doit payer.

L'ordonnance sur les sites dit que pour faire cet exercice d'établir les responsabilités qui permettent après d'avoir une clé de répartition pour définir qui payent quoi, c'est aussi justement ce passage qui nous permettra de voir si l'ancienne usine d'incinération qui appartenait à la Ville de Lausanne, mais dans le traitement et la gestion d'une usine, il n'y a pas que ça, il y a aussi des missions de contrôle et de suivi qui n'étaient pas de la compétence de la Ville de Lausanne, mais c'étaient des compétences supérieures.

C'est la raison pour laquelle il faut passer par ces études pour définir ces responsabilités et ensuite pouvoir définir des coûts et des clés de répartition des coûts. Voilà de manière résumée.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est plus clair. Ceux qui ont contrôlé la Ville pourraient être engagés.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Avec un point d'interrogation.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Est-ce que la Ville de Lausanne prévoit de dédommager les personnes atteintes dans leur santé ? Si oui, comment ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Cela suppose que les personnes ont été atteintes par cause de pollution. Une étude d'imprégnation sur la population lausannoise a été mandatée. C'était ce qui avait été préconisé lors d'une conférence de presse. Cela permettrait d'avoir des résultats qui seront attendus pour 2024. Vous avez raison. Comme vous l'avez dit, je ne me souviens pas de quand vous l'avez mentionné, sur des effets directs maintenant, comme je l'ai souvent évoqué, si on a les bons gestes aujourd'hui qui sont recommandés par le canton, quand on est dans son jardin ou avec des enfants de 0 à 3 ans, il n'y a pas de risque immédiat pour la santé. Par contre, vous avez raison. C'est pour des populations qui ont vécu proches de la cheminée de l'ancienne usine d'incinération, le canton a mis les moyens dans le mandat d'Unisanté pour suivre ce type de population.

C'est compliqué de pouvoir établir des liens de causalité. Ce champ, de manière légitime, qui était demandé à être prospecté, c'est maintenant lancé. Ça nous permettra de revenir là-dessus dans votre prochaine interpellation, monsieur Moscheni. Je serais heureux de répondre à vos questions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ne passe pas ma vie à espérer faire des interpellations urgentes. Est-ce que la Ville prévoit de dédommager les personnes qui ont subi une perte de valeur de leurs biens ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – En droit privé, chaque norme de responsabilité civile définit le chef de responsabilité et le cercle des responsables qui va remplir les responsabilités au moment des normes en vigueur. En droit privé, la responsabilité est plus restreinte. Elle diffère de la responsabilité en lien avec le perturbateur par comportement, que nous pourrions être par rapport à l'ancienne usine d'incinération.

Je reprends le fil de la discussion sur la différence de notion de responsabilité. Le propriétaire qui demande une indemnité devra prouver que son dommage se trouve dans un lien de causalité adéquate avec l'activité ou le comportement en cause. La preuve de la causalité soulève des difficultés particulières en cas de pollution diffuse.

Cette partie est assez complexe. La fenêtre en termes d'identification de causalité est beaucoup plus étroite qu'en droit public.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Est-ce que la Ville a des nouvelles concernant la révision de la LPE et de la Confédération afin de financer la dépollution ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il y a eu la publication d'un message du Conseil fédéral. Il est prévu que le projet de loi soit débattu lors de la session du printemps de cette année. Les analyses juridiques que nous menons sur le projet de loi sont en cours. Elles ne sont pas définitives.

Le régime prévu par le projet de révision est compliqué. Cela crée des inégalités de traitement entre les détenteurs de jardin, des places de jeu polluées, privées ou publiques, qui se trouvent sur des sites pollués et les autres. Ça ne règle pas des pollutions de large étendue causées par l'usine d'incinération d'ordures ménagères ni l'octroi de subventions aux collectivités publiques communales qui doivent assainir jardins et places de jeux publics.

Lors de la procédure de consultation de ladite loi sur la protection de l'environnement, le Canton de Vaud avait demandé que les frais d'investigation et d'assainissement des sols pollués par des usines d'incinération d'ordures ménagères soient indemnisés. Dans ce cadre, le canton a soutenu la Ville de Lausanne pour dire que nous serions en capacité, moyennant un certain type de réflexion juridique, de pouvoir bénéficier des fonds fédéraux, les fonds pour cofinancer la problématique de l'assainissement.

Le Canton et la Ville vont faire entendre leur voix ensemble à Berne sur ce projet de révision de loi sur la protection de l'environnement.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pourquoi les analyses des terrains et les tests médicaux effectués par le privé n'ont pas à ce jour été remboursés par la Ville ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Toutes les décisions de restriction d'usage sur les parcelles polluées aux dioxines ont été rendues par le canton sous le régime de l'ordonnance sur l'atteinte portée aux sols. Aucune disposition de cette ordonnance ne prévoit la prise en charge des frais d'investigations effectués par des privés. Les conditions de prise en charge des frais d'analyses d'investigation sont réglées par des procédures au site. Il faudra attendre le déclenchement de la procédure par le canton pour aborder la question de la répartition des coûts. Il est recommandé aux propriétaires de conserver toutes les factures relatives aux analyses des terrains afin de pouvoir les présenter une fois la question de la répartition clarifiée.

Quant aux tests médicaux, je rappelle que le canton est explicite à ce sujet. Il dit qu'il n'y a pas lieu d'effectuer de test médical. La pollution des sols découverte à Lausanne ne représente pas un danger immédiat pour la santé, toujours en lien avec l'application des recommandations faites par le canton en termes de comportement.

Le risque principal est lié à une exposition chronique sur plusieurs années, notamment en rapport avec la consommation des œufs. Pour le cas d'exposition chronique, le Canton a adressé un courrier à tous les médecins de famille, les informant de la possibilité de se référer à Unisanté en cas d'exposition chronique.

D'autre part, Unisanté lance une étude d'imprégnation aux dioxines dans la population afin d'évaluer le taux d'exposition. Je ne peux que m'étonner que monsieur l'interpellateur fasse référence à des tests médicaux effectués par des personnes non remboursées. Je suis désireuse de savoir qui a

bien pu proposer des tests, et si oui, lesquels. Faire payer des gens, ça me paraît abusif. Je serais heureuse que l'on puisse avoir des précisions. Dans toutes ces grandes affaires, parfois, il y a aussi des charlatans. Nous en avons rencontré quelques-uns. Ils nous promettaient de la poudre de perlimpinpin à semer sur le sol pour enlever les dioxines quelques jours.

Je ne serais pas surprise qu'il y ait de tels abus dans les tests médicaux. Encore une fois, le Canton a écrit aux médecins de famille pour que, si des patients avaient des questions en lien avec les dioxines, il faille orienter vers Unisanté. Je suis désireuse de savoir quels tests ont été effectués, et quels montants ont été payés par les personnes soucieuses de leur santé.

Il est utile de rappeler que les frais médicaux sont en principe pris en charge par les assurances maladie.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quelles sont les prochaines étapes planifiées par la Municipalité dans ce dossier ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – J'ai repris les étapes qui ont déjà été faites. C'est important de le re-souligner. Des cartes ont été présentées, avec toutes les analyses. Vous sous-entendez qu'on doit avoir vos interpellations urgentes pour avoir des infos. On met de manière régulière, sur le site, les éléments, dès qu'ils sont validés.

On a l'application des mesures sur les propriétés communales suite aux 38 décisions cantonales. On poursuit les analyses juridiques. L'affaire est complexe pour la question des responsabilités. Là où on a beaucoup d'espoir, c'est dans la participation et la possibilité de tester sur certaines parcelles des projets innovants d'assainissement avec l'Office fédéral de l'environnement et le Canton.

Bien entendu, il est important pour nous de continuer à faire de l'information, à discuter, dans les quartiers, les jardins. Ce sera fait de manière récurrente dans les prochaines étapes.

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Merci à la Municipalité. Je souhaite une bonne santé à Mme la municipale. Je suis fort aise que vous préfériez me parler plutôt que d'être à l'hôpital. J'en suis très content. Je dois dire que vos réponses, même argumentées, me laissent un goût amer et un peu de doute. Je n'ai pas l'impression d'avoir appris grand-chose, notamment l'impact sur la santé. Vous me dites que c'est en étude. Qui paiera ? On ne sait pas. Un remboursement ? On verra. On a l'impression que c'est un chantier en plein travail. Ça fait deux ans qu'on a découvert officiellement cette pollution.

Maintenant, vous avez des gens qui craignent pour leur santé. Ils veulent peut-être vendre un bien immobilier et on est en train de leur dire que la valeur a baissé parce que le terrain est pollué. Il y a une urgence à avancer sur ce dossier. J'ai l'impression qu'on se bat lentement dans ce dossier. Si c'était Holcim qui avait pollué le terrain, je me demande si on ne serait pas dans une autre logique.

Lors du dernier débat sur cette thématique, quelqu'un du Parti socialiste nous avait expliqué que de toute façon, il y avait prescription. Je salue dans la bouche de Mme la municipale le fait qu'elle n'avait pas expliqué qu'il n'y avait pas prescription. C'est vraiment une avancée majeure. Il y a des prises de responsabilité. Il y aura des dédommagements si impacts il y a eu. La dioxine, c'est relativement nocif.

S'il y a une perte de valeur de biens immobiliers, une atteinte au patrimoine de certaines personnes, quelqu'un paiera. Ça sera peut-être les gens qui devaient contrôler la ville. Ce ne sera peut-être pas la ville. Ce qui est important pour les gens qui nous regardent ce soir, c'est qu'il n'y a pas de prescription. Quelqu'un, quelque part, va payer des dédommagements et aidera les gens touchés par cette pollution.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vous invite à regarder l'affaire à Viège. Il a fallu six ans pour avoir une décision, une répartition définie. C'était un acteur privé. A deux ans, on est encore bon. Je voudrais préciser que je n'ai à aucun moment dit, et je me suis bien gardé de le dire, que la Ville de Lausanne ne devait rien payer. Vous confondez. Je l'ai dit pour les aménagements provisoires au niveau de la Gare, mais pas pour la pollution aux dioxines.

Comme je l'ai évoqué à plusieurs reprises, ces études historiques permettant de définir la responsabilité, ce qui permettra ensuite d'avoir la répartition des coûts. La répartition se fera notamment avec la Ville de Lausanne. Bien sûr que la Ville de Lausanne devra payer quelque chose. Pour nous, c'est assez clair. Quand et combien ? Je vous rejoins sur le résumé que vous avez fait de manière un peu ironique, mais c'est quand même assez réel.

En deux ans, ce n'est pas aussi long par rapport à d'autres affaires, notamment le site de Lonza à Viège. Il y a des endroits où il a fallu six ans pour avoir des clés de répartition de coûts. Bien sûr, au niveau des changements de loi au niveau fédéral, ce rythme, on le subit, c'est un peu trop lent à notre goût, mais ce n'est pas que l'on traîne des pieds, bien au contraire.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Depuis l'annonce de la présence d'une pollution aux dioxines/furanes début 2021 en Ville de Lausanne, le sujet préoccupe les habitants de la Ville et le Conseil. Le Conseil communal a adopté une série de résolutions en demandant notamment une communication proactive, régulière et transparente.

Mme la municipale a expliqué en détail ce qui a été entrepris depuis. La Ville et le Canton ont communiqué régulièrement sur les activités menées, notamment par le biais de leur site internet, mais aussi par les communications ciblées. La dernière mise à jour du site Internet date du 19 janvier 2023. On y trouve une documentation très fouillée, avec les résultats de toutes les analyses, de nouvelles cartes, des études sanitaires réalisées par Unisanté et les recommandations sanitaires précisées par zone. Il y a une étude en cours sur l'exposition aux dioxines de la population lausannoise. Une consultation personnalisée a été ouverte pour les personnes qui se sentent menacées, auprès de leur médecin de famille. Le groupe des Verts salue le travail qui a été réalisé dans un bref délai et la politique d'information proactive de la Municipalité et du Canton qui correspond au souhait du Conseil communal. Ma collègue Marie-Thérèse Sangra interviendra ensuite pour compléter du point de vue du quartier du Vallon.

Comme cela a été dit aussi bien par M. Moscheni que par Mme la Municipale, beaucoup de questions restent encore ouvertes. Beaucoup de ces questions ne dépendent toutefois pas de la Municipalité, mais du canton et de la Confédération.

Ceci est notamment le cas pour l'obligation d'assainissement et son financement qui sont régis par la loi de la protection de l'environnement (LPE). Il y a une révision en cours. Le message du Conseil fédéral vient d'être publié. C'est extrêmement complexe. J'avais compris que le Conseil fédéral prévoyait toujours une subvention du fonds OTAS à hauteur de 60% pour l'assainissement des places de jeu publiques, selon les art. 32^{ter} al. 1 let. e, 32^e^{bis} al. 6 et l'art. 32c al. 1 let. b. On verra bien ce qu'il en sort. Nous espérons toujours que la Confédération participera aux frais d'assainissement à travers le fonds OTAS. Le projet prévoit aussi la possibilité d'une d'aide financière supplémentaire du canton (art. 32d al. 6).

Quant aux mesures d'assainissement, tout est encore ouvert. Il y a des projets-pilotes qui sont en cours de sélection, pour tester la possibilité de dégrader les dioxines par des bactéries du sol, Actuellement, il n'y a pas de méthode pour éliminer la dioxine du sol, sauf en décapant la terre polluée pour la mettre en décharge.

Cela peut être envisagé pour quelques cas ponctuels, par exemple pour des places de jeu, mais ce n'est pas une option pour toute la ville, vu l'étendue de la pollution à Lausanne. Il est simplement impensable de mettre en décharge l'entier des sols pollués de la ville. Ce ne serait ni faisable, ni finançable et, surtout, pas souhaitable d'un point de vue environnemental. Vous imaginez le nombre de camions de transport et la place en décharge qu'il faudrait ?

En attendant des solutions de dépollution novatrices, nous devons donc apprendre à vivre avec cette pollution. Il s'agit notamment de suivre les recommandations sanitaires du Canton pour les différentes zones. Par mesure de prévention, il est recommandé de végétaliser au maximum les surfaces de terre pour éviter de laisser des sols nus accessibles aux enfants.

En outre, et il me semble qu'il s'agit là d'un sujet qui n'a pas été encore abordé, nous devons réfléchir à la gestion des matières de chantiers pollués. Il y a une directive cantonale qui prévoit que les matières d'excavation contaminées peuvent encore être utilisées sur place jusqu'à un certain taux de dioxine (20 ng TEQ/kg Soxhlet). Au-delà, il faut les éliminer en décharge.

Pour éviter de remplir les décharges, il faudrait donc exiger, chaque fois que cela est possible, la valorisation des terres sur place. Dans les zones où cela n'est pas possible (il s'agit d'une partie de la zone 2 et des zones 3 à 5), il faudrait limiter au strict minimum les excavations et le déplacement de la terre, par exemple en favorisant les rénovations et surélévations à la place des démolitions et reconstructions. Il faudrait tenir compte de cet élément dans le futur PACom et son règlement.

Pour conclure : Si le travail accompli et l'information fournie par la Municipalité et le Canton sont sous satisfait, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, notamment pour trouver des mesures d'assainissement adéquates. En attendant, nous devons apprendre à vivre avec la pollution de la dioxine, notamment en respectant les recommandations sanitaires et en adaptant nos modes de construction.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Effectivement, nous avons une résolution.

Résolution Fabrice Moscheni

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité finance, ou au moins contribue à financer les tests de dépistage d'intoxication aux dioxines effectués par les Lausannois.

M. Johan Pain (EàG) : – Je vais être court. Dans la population, on se pose des questions. J'ai compris, je vois moi-même dans les parcs, dans les jardins pour enfants, où il y a eu des barrières pour éviter de toucher la terre, etc. J'ai une question claire : est-ce que dans les potagers, il y en a pas mal, on peut me dire s'il y a eu des potagers qui sont sous cette influence ?

Premièrement, ce qui est dangereux, est-ce qu'on peut m'expliquer ? Je ne suis pas technicien. Je n'ai pas fait toutes les études. Est-ce que ça peut me concerner quand on a un potager avec un sol qui est contaminé par la dioxine, est-ce qu'il y a des influences directes sur les légumes, le fruit consommé ?

Quand j'irai dans un marché, ça va attirer mon attention pour savoir d'où il vient. Ce sont des questions basiques, mais on se pose la question. On parle des parcs d'enfants et du fait de ne pas toucher la terre, mais avant que les enfants ne touchent la terre, il y a des choses qui se plantent, qui poussent et que l'on mange.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Nous avons eu la chance de recevoir la visite de la Municipalité et du canton pour une séance publique d'information, une séance qui a été longue tant pour les échanges et les questions. L'information ne va pas partout. Il y a beaucoup d'informations sur le site de la Ville, sur les guichets cartographiques. Il y a les numéros de téléphone des hotlines pour poser des questions, mais tout le monde n'a pas les moyens d'avoir accès à ces informations.

C'est souvent avant tout un public intéressé qui profite de ce type de canaux. Dans le quartier du vallon, il semble nécessaire de faire davantage un travail de proximité avec les habitants, avec les utilisateurs des places de jeu et des espaces verts pour que les consignes soient comprises et appliquées et que l'on diminue au maximum les risques qui pourraient résulter de la présence des dioxines dans les sols.

Il y a aussi des inquiétudes auxquelles il faut répondre auprès des habitants. Peut-être avec une politique de proximité d'information plus soutenue que ce qui a été fait. Cela peut-être en tenant compte des habitants, de leur profil, de leurs habitudes de fréquentation.

Concernant l'assainissement des sols pollués, si on lit les commentaires qui accompagnent le projet, ils ont mis le doigt sur la problématique du retard qui a été pris en Suisse. L'assainissement des derniers sites contaminés en Suisse devait avoir une gestion accélérée.

Ainsi, le fond de la gestion des déchets pourrait être mis à disposition pour subventionner l'assainissement des sites contaminés avec une prise en charge de 60% des frais. Après les explications de Mme Litzistorf, j'ai des doutes sur ma compréhension.

Le projet de la modification de la LPE insiste aussi sur l'importance d'assainir les places de jeu et les espaces verts publics où les enfants en bas âge jouent.

Sur la base de ce qui vient d'être dit, je voudrais savoir dans quel délai la Municipalité prévoit d'assainir les espaces de jeu, les espaces verts où existent des risques pour les enfants en bas âge. Et surtout, que signifie assainir pour la Municipalité ? Qu'entend-elle par la suppression des

risques ? Où en sommes-nous pour la place de jeu du Nord ? Et pour la place de jeu à côté du musée de l'Hermitage ?

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – J'avais déjà déposé un postulat qui demandait justement de traiter et que la Ville prenne en charge les tests de dépollution des terres. En début d'année passée, ça avait été refusé en commission.

Aujourd'hui, au vu des résultats beaucoup plus graves des pollutions et des informations que nous avons reçues entre-temps sur les pollutions, dans les parcelles notamment, il semble nécessaire de réfléchir à nouveau à cette décision de la commission, à cette proposition de la commission. Je vous encourage à soutenir la résolution de M. Moscheni qui traite à la fois des problèmes sur la santé des gens et sur les propriétés et la pollution des terres.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je remercie l'interpellateur pour son interpellation, voire sa double interpellation. Pour être honnête, je ne suis pas exactement sûr que le niveau d'information ait augmenté par rapport à la première salve d'interpellations qui a eu lieu en 2021. Pour la bonne raison qu'il n'y a pas de réponse à la plupart de ses questions qui doivent être tranchées par des processus législatifs qui sont toujours en cours au niveau fédéral.

Je note avec une certaine satisfaction que conformément aux résolutions proposées par ce Conseil communal, la communication de la Municipalité sur la thématique de la dioxine est largement montée en puissance. Conformément à ce que nous avons demandé, des informations régulières du Canton et de la Municipalité sont données à la population. Je ne peux qu'abonder dans le sens de Mme Sangra et de M. Pain pour ce qui est de l'implication concrète au niveau des restrictions sur les aliments. On entend beaucoup de concitoyens qui se posent des questions, à juste titre. L'information peine parfois à arriver jusqu'aux citoyens, particulièrement ceux qui ont accès aux jardins et aux potagers. C'est une catégorie de la population qu'il serait intéressant de sensibiliser davantage par rapport à la problématique des dioxines dans certains légumes et autres aliments.

Question ouverte. Dans quelle mesure il y a une vérification de la mise en œuvre de ces conseils concernant l'alimentation sur le terrain ? Si les conseils n'étaient pas mis en œuvre, dans quelle mesure la Ville pourrait faire un travail de terrain et persuader les habitants et les habitantes que la poursuite des cultures de cucurbitacées n'est pas une si bonne idée ?

Sur la tonalité générale, c'est peut-être un procès d'intention, et si c'est le cas, je m'en excuse, mais mon feeling ne me trompe pas, je sens chez M. Moscheni la volonté de blâmer la collectivité, la Ville de Lausanne, en suggérant que la ville se comporte autant en voyou que certaines entreprises privées avant elle qui ont été accusées et reconnues responsables de phénomènes de pollution qui ont nécessité des décontaminations au sens évoqué.

Monsieur Moscheni, votre comparaison n'est pas valide. Elle est problématique si on prend le cas de la décharge de Bonfol. Il avait été nié d'appliquer le droit en la matière pendant de nombreuses années. Aujourd'hui encore, on demande compensation pour des frais d'assainissement qui devraient revenir. Nous sommes plus de vingt ans après les faits et là encore, les privés se battent contre le remboursement des frais d'assainissement.

Concernant votre résolution plus spécifique, je comprends la nécessité d'aider les personnes à Lausanne qui se soucient d'une potentielle intoxication aux dioxines. Dans les faits, nous n'avons aucune preuve d'intoxication. Le mot « intoxication » est en soi exagéré. Il y a des cas d'accumulation problématique de dioxine dans des sols et des légumes, mais les cas d'intoxication ne sont pas connus, à mon sens. C'est ce que suggère votre résolution. Les personnes devraient aller se faire tester pour diminuer les risques.

Dans les faits, ce n'est pas nécessairement à la Ville d'assumer ces frais. Ce serait plutôt au canton qui est l'autorité de mise en œuvre de l'ordonnance des sites contaminés. En l'état, je vous propose de refuser cette résolution.

Mme Valérie D'Acromont (Les Verts) : – C'est compréhensible que les personnes soient inquiètes de savoir si elles ont été exposées et leur santé mise en danger. La réponse est claire. C'est la raison pour laquelle un document de dix pages, détaillé, a été envoyé à chaque médecin de la Ville de Lausanne pour pouvoir répondre aux questions des personnes qui s'en posent.

Le conseil doit être personnalisé, il n'y a pas de réponse toute faite. Le médecin va poser des questions d'exposition spécifiques à la personne. Sur cette base, il y a un guide précis pour dire

quels légumes on peut consommer et à quelle fréquence, selon où on habite à Lausanne. Par rapport au test de dépistage, le chapitre 5.1 du document explique clairement ce qu'il en est :

« La question du dosage de dioxine chez le patient dans le sang ou l'urine n'est pas suffisamment sensible et spécifique pour avoir une utilité clinique dans le cadre d'une appréciation toxicologique au niveau individuel. Ce dosage n'est pas utile dans la prise en charge des patients et ne devrait pas être réalisé. »

Si vous allez voir un médecin qui fait son travail correctement, il va répondre qu'il n'existe malheureusement pas de test pour savoir si vous êtes exposé à la dioxine. Il va donc normalement refuser de vous faire un tel test.

M. Valentin Christe (UDC) : – On va laisser M. Dupuis à ses supputations et on ne va pas lui faire le procès de son procès d'intention. Quoi qu'il en soit, si on peignait le diable sur la muraille de manière un peu grossière, on pourrait avoir le sentiment que, pour la Municipalité, l'enjeu essentiel de ce débat est surtout de savoir qui va payer. On peut comprendre et saluer d'ailleurs que la Municipalité soit soucieuse des deniers communaux. Cela étant, on espère aussi qu'il en ira de même dans un certain nombre d'autres dossiers. Mais il y a aussi, et surtout, cela a été dit, un gros problème de santé publique. Et je crois que les Lausannois concernés par le problème dont on parle apprécieront comme il se doit les réponses que l'on a entendues et le débat que l'on mène ce soir.

Il reste un certain nombre de points en suspens. Quand est-ce que les parcelles polluées seront assainies ? C'est un travail de titan. Donc, pourquoi est-ce que l'on attend, j'ai envie de demander ? Je remarque que, et puisque Mme la municipale l'a mentionné, je ne peux pas me priver de rebondir sur cet exemple, il arrive à la Municipalité d'engager un certain nombre de travaux sans être exactement certaine de savoir qui va payer la note. Il était question précisément de cette patinoire à la Gare. Pourquoi ne pas en faire de même dans cette situation ? Sauf à considérer que les ordres de grandeur financiers ne sont pas tout à fait les mêmes. On peut aussi se demander quand les gens concernés seront indemnisés. Là aussi, et je ne veux pas faire un procès d'intention à la Municipalité, mais si je me faisais l'avocat du diable, on pourrait se dire qu'on n'a qu'à attendre qu'ils décèdent.

On nous dit qu'on mène une étude au niveau d'UniSanté s'agissant de l'imprégnation des gens. C'est une bonne chose. M. Dupuis nous dit qu'il n'y a pas de preuve de contamination du fait de l'ancienne usine, si j'ai bien compris ses propos. Peut-être que je les ai mal compris. Il y aurait lieu, effectivement, de notre point de vue, d'effectuer des dépistages un peu plus larges que les seules personnes qui s'estiment concernées. Je crois que Mme Sangra l'a bien dit, les gens qui consultent les canaux d'information sont déjà au courant, les autres pas plus que ça. Je me réjouis de la voir abonder dans notre sens. Il y a lieu d'être un peu plus proactif.

Peut-être que les tests purement sanguins ou d'urine ne sont pas suffisants, mais peut-être aussi – je n'en sais rien – ils donnent un certain nombre d'indices sur les risques auxquels les gens auraient pu être confrontés jusqu'à présent, ou un certain nombre de comportements qu'il y aurait lieu de modifier pour éviter d'être confronté encore, à l'avenir, à ces risques.

On nous a dit que la communication d'UniSanté faisait état d'une absence de, je cite, « danger immédiat ». Alors, c'est une communication qui se veut peut-être rassurante, mais, franchement, pour les gens qui ne connaissent pas vraiment le sujet ou qui prennent connaissance de cette problématique au premier chef, le moins que l'on puisse dire c'est que la tonalité de ce genre de communication est particulièrement anxiogène. La réalité c'est que, je l'ai dit, le temps joue contre les citoyens qui sont concernés. Chaque année, c'est un certain nombre d'entre eux qui décèdent et qui ne sont donc plus là pour qu'on en parle. C'est aussi un certain nombre de propriétés immobilières qui ont perdu de la valeur, et puis c'est l'incertitude générale qui règne. Peut-être, comme M. Dupuis qui le suggère, faut-il demander aux militants de Green Peace de mener le siège devant l'Hôtel de Ville pour que les choses accélèrent, ou peut-être que l'on peut aussi être un peu plus proactifs. Je ne sais pas. Je vous invite à soutenir la résolution qui nous est proposée.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Voilà ce que j'ai compris de ce long débat sur la Dioxine. Pollution, il y a, impact sur la santé des gens, assainissement des terrains contaminés, il va y avoir. Les chefs de responsabilité ne sont pas encore partagés, on ne sait pas qui va payer entre la ville et le canton, je ne vais pas me hasarder, mais ceux qui trancheront la question seront les juges du tribunal fédéral.

Je vais citer Mme Litzistorf « bien sûr que la Ville de Lausanne devra payer quelque chose ». Depuis que l'on a connaissance de la pollution des sols à la dioxine, je m'étonne qu'il n'y ait pas de montant qui a été budgété. En termes de prévision et de gestion de deniers publics, cela me paraît hasardeux.

Sur la résolution de M. Moscheni, le PLR la soutiendra. Cela va dans le sens de ce que M. Gendre avait déposé à l'époque. Charge à la Municipalité d'aller adresser la facture à ceux qu'elle estime responsables. C'est un petit clin d'œil à la patinoire de la gare dont nous n'aurons pas l'occasion de parler ce soir.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vais revenir sur certains éléments. J'essaie de faire rapidement. D'abord partager les espoirs de Mme Gerber par rapport à cette envie que nous avons tous d'avoir des techniques d'assainissement qui soient plus pertinentes d'un point de vue environnemental. C'est aussi notre souhait.

Mme Gerber a aussi parlé de la problématique des chantiers. C'est un sujet que nous n'avons pas abordé ce soir. Le Canton de Vaud a émis une directive qui a été en vigueur au début de janvier 2022. Nous avons pris nos dispositions, notamment pour le projet des Plaines-du-Loup, pour être conformes à cette directive cantonale.

Pour faire le lien avec les questions de M. Pain, les réponses de Mme d'Acremont et les remarques de M. Dupuis en lien avec un des points de Mme Sangra, sur la communication, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, comme vous l'avez évoqué M. Dupuis, nous sommes montés en puissance en termes de communication. Ce n'est jamais assez, mais je l'ai redit, dans les étapes futures, les communications et les communiqués sont aussi importants pour nous.

Oui, nous l'avons dit dès le départ, au niveau de la Ville, et des questions qui étaient en lien avec l'alimentation, nous les avons prises très rapidement au sérieux. Nous avons agi de manière très préventive alors qu'il n'y avait rien qui nous pousse à le faire.

Si vous regardez sur le site, il y a toutes les recommandations sanitaires pour dire que, sur le site avec un certain niveau de pollution, il ne faut pas planter ni consommer des cucurbitacées. Je prends juste cet exemple parce qu'il a été évoqué par M. Johann Dupuis.

Pour revenir à sa remarque, à savoir si, une fois qu'on a donné aux gens les recommandations, elles sont appliquées, très clairement, une bonne partie des gens les appliquent. Il y a aussi une certaine catégorie de personnes rencontrée dans les quartiers. Elles se disent qu'il y a les dioxines en lien avec les terres lausannoises, mais on ne sait pas d'où vient l'alimentation qu'on achète dans les supermarchés. Peut-être que c'est tout aussi pollué, si ce n'est plus. Il y a aussi ce type d'attitude. Globalement, une fois qu'on a donné les conseils, notamment en lien avec les enfants, il y a beaucoup de respect des consignes et des recommandations.

Je me permets un petit coup de gueule, une fois n'est pas coutume, notamment par rapport à Valentin Christe, que j'estime beaucoup. Mon sang n'a fait qu'un tour. Ce que vous avez dit, à savoir laisser entendre que la Ville de Lausanne s'intéressait plus aux finances de la Ville qu'à la santé de la population. Vous m'avez habituée à mieux. C'est un procès d'intention que je ne cautionne pas. Je trouve ça intellectuellement malhonnête. S'il y a un dossier sur lequel le canton et la ville ont mis à niveau tous les éléments financiers, environnementaux et au niveau de la santé, c'est bien au sujet des dioxines. Je ne veux plus entendre des propos de ce type.

Madame Maillard, sur les questions financières, pour faire le lien, bien entendu, on a discuté de cette thématique en lien avec les dioxines. Mme Florence Germond a rappelé que nous avons, dans une rubrique, au bilan de la Ville de Lausanne, nous avons réfléchi à ces aspects de lien potentiel entre les dioxines et les risques. C'est bien un thème que nous avons traité.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – J'avais quelques questions sur l'assainissement des places de jeu. En fonction des réponses, je vais déposer une résolution. Comment la Municipalité prévoit d'assainir les espaces verts et les places de jeu où il y a des risques pour les petits-enfants ? Que signifie assainir pour la Municipalité ? S'agit-il d'un assainissement avec la pose de copeaux ou de bâches ? Qu'en est-il de la place de jeu place du Nord ou de la place de jeu à l'Hermitage ? Pour moi, c'est important de connaître les réponses.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Je m'excuse de prendre la parole après Natacha Litzistorf. Je suis assez frappé par une chose, ce soir, avec ce débat. Bien sûr, c'est un sujet qui nous inquiète

tous. Il y a beaucoup d'incertitudes par rapport à la pollution aux dioxines, à l'effet potentiel sur la santé des habitants des Lausannois et Lausannoises. Ce qui me frappe, c'est la posture de la droite, du PLR, de l'UDC, qui font un procès d'intention contre la Municipalité en estimant qu'elle n'en fait pas assez pour protéger la santé des habitants.

Dans une situation avec beaucoup d'incertitudes, on voit qu'elle est très active, en collaboration avec le Canton et Unisanté, pour clarifier les effets de cette pollution. En parallèle, c'est précisément les partis de droite qui, pour des sources de pollutions qui ont un effet nocif sur la santé, complètement avéré et connu depuis des décennies, comme le tabac, le CO₂, les microparticules émises par les voitures, s'opposent de manière systématique au niveau cantonal et au niveau fédéral à une législation pour protéger davantage la santé des habitants. Je voulais donc souligner ce paradoxe qu'on observe ce soir. Encore une fois, on partage tous les inquiétudes par rapport à la pollution aux dioxines. Il faut aussi pouvoir agir sur ce qu'on connaît déjà, sur toutes les sources de pollution à tous les niveaux.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je suis d'accord avec vous. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais après de tels propos, je dois prendre la parole. Si la gauche est choquée des états d'âme de la droite, je suis aussi choqué de la position de la gauche, ce soir. Elle préfère une médecine à deux vitesses et privilégier les personnes riches, qui ont les moyens de payer des tests de dépistage, pour se rassurer sur leur santé, sur leur lopin de terre. Elle laisse les pauvres à l'abandon, sans pouvoir être rassurés sur ce point.

Quand j'entends qu'on ne doit pas prendre en compte cette résolution parce que c'est au canton de payer, je peux l'accepter, mais j'aimerais qu'on se souvienne de cet argument dans les prochaines interpellations qu'on aura.

Mme Valérie D'Acremont (Les Verts) : – Il n'existe pas de test de dépistage. Je voulais juste le répéter.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je ne vais pas rouvrir le débat sur les riches et les pauvres. Merci à Valérie D'Acremont d'avoir répété que ces tests n'existent pas.

J'ai omis de répondre à Mme Marie-Thérèse Sangra. Je vais répéter ce qu'on répète depuis 2021. Nous l'avons répété lors des séances d'information. Nous l'avons répété au Conseil communal. Si on veut assainir, il faut une décision du Canton. Aujourd'hui, on a des décisions cantonales qui sont passées par l'OSol. Ça nous permet d'avoir des restrictions d'usage. Tant qu'on n'a pas de décision cantonale d'assainissement, on ne va pas faire l'assainissement des places de jeux.

La Loi sur la protection des sols est en train d'évoluer pour définir quels endroits pourront être intégrés dans le site, puisque ce n'est pas le cas. Ce sont des éléments que nous avons abondamment abordés. Il faut une décision cantonale en lien avec l'assainissement. Ce n'est pas le cas jusqu'à maintenant. Les 38 nouvelles décisions du Canton sont prises par l'OSol. On n'est pas en capacité d'assainir les différents sites que vous évoquez.

La présidente : – Je ne redonne pas la parole à un conseiller ou à une conseillère. Je dépose une motion d'ordre de la présidence, conformément à l'article 76. Monsieur Louis Dana, c'est sur la motion d'ordre ?

M. Louis Dana (Soc.) : – C'est pour qu'on puisse voter sur cette motion d'ordre.

La présidente : – J'ouvre quand même la discussion. Quelqu'un demande la parole sur la motion d'ordre ? Ce n'est pas le cas. Nous allons la voter à main levée.

Le vote n'est pas tranché.

La présidente : – On va recommencer le vote à l'électronique. Je peux vous tenir jusqu'à minuit, je n'ai aucun souci. Mais quand on rouvre le débat après la prise de parole de la Municipalité, je ne suis pas d'accord. Le débat a été fait avant. Cela fait déjà une heure trente de discussion.

Le Conseil vote par 28 oui, 28 non et 10 abstentions. La présidente tranche en faveur de la motion d'ordre.

M. Fabrice Moscheni (UDC) demande le vote nominal sur sa résolution.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 21 oui, 43 non, et 3 abstentions, refuse la résolution de M. Fabrice Moscheni.

(insérer délibéré)

(insérer délibéré-int2)

Interpellation urgente de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts « Nuits lausannoises : que se passe-t-il au Folklor ? »

Développement

(insérer doc)

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je dépose cette interpellation urgente parce que le week-end dernier, les 18 et 19 février, le club le Folklor a une nouvelle fois fait parler de lui. En effet, suite à une soirée, un client accuse le personnel d'agression homophobe à son encontre. En 2021, plusieurs articles de presse et témoignages sur les réseaux sociaux avaient relaté des cas d'agressions sexistes et sexuelles dans les locaux du Folklor, ainsi que des dénonciations de comportements considérés comme complaisants par le personnel de la boîte de nuit.

Dans un article du 6 août 2021, il est relaté le témoignage de trois personnes droguées à leur insu et d'agressions sexuelles entre les murs du Folklor. A l'image d'une déclaration dans la presse de l'un des cinq fondateurs.

A la suite de ces événements, une ou plusieurs personnes qui animaient des comptes Instagram de relais des témoignages des victimes de différents types d'agressions ont dû fermer leurs comptes parce qu'ils ont fait l'objet d'une plainte pénale de la part du Folklor. Malgré la tentative de disqualifier les propos des personnes plaignantes ou de leurs relais, la boîte de nuit met en place une adresse mail pour recueillir les témoignages. Malgré le caractère public des faits reprochés, aucun bilan public ne permet à l'heure actuelle de connaître l'efficacité de cette mesure isolée.

Il y a quelques jours, le Folklor a été accusé plus lourdement. Une personnalité publique dit avoir été frappée et insultée par des membres du personnel de la boîte de nuit et suggère que cela s'est produit en raison de son orientation sexuelle. Nous souhaitons relayer notre inquiétude qu'un lieu appartenant à la Ville de Lausanne puisse être le théâtre d'agressions sexistes, sexuelles et homophobes sans exprimer son soutien aux victimes ni sa détermination à ce que les comportements violents soient stoppés.

Il y a une résolution qui a été déposée en 2021 qui attend toujours une réponse de la Municipalité. Par ailleurs, en avril 2022, deux résolutions ont été votées par le Conseil communal. Où en est leur application ?

Indépendamment des procédures judiciaires encore en cours autour de ces affaires, on souligne l'importance de reconnaître et d'entendre la parole des victimes d'actes sexistes, discriminatoires et d'agressions sexuelles.

La mention de prise d'alcool ou de drogue est à charge des victimes et cela pose un problème de santé publique dans le monde de la nuit. Nous déplorons le fait que la Municipalité ne semble pas avoir entamé un travail là-dessus. Notamment pour faire respecter le label La Belle Nuit. Dans les points positifs, il y a beaucoup de points de pratique dont l'établissement peut s'inspirer. Notamment dans les lieux qui font face aux agressions sexuelles. On peut former les personnels. On peut insister sur la responsabilité des agresseurs. Enfin, il peut y avoir une mise en place de dispositifs de prévention de protection contre les risques psychosociaux et les discriminations des personnels employés par l'entreprise.

Quant à la prise des substances psychotropes, cela ne peut pas être une excuse pour les agressions. Il faut une collaboration avec des associations de prévention et de soutien pour développer une perspective de réduction de risque. Le personnel doit également être formé sur ces thématiques pour protéger l'intérêt et l'intégrité psychique et physique des clients.

La première question à la Municipalité : quels sont les critères concernant la prévention des risques d'agressions sexistes, sexuelles ou discriminatoires que la ville exige pour octroyer des locaux lui appartenant à des boîtes de nuit ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – De manière générale, les critères d'attribution spécifique ne sont pas encore à l'œuvre, et spécifiquement pour le cas qui nous occupe ce soir. Ils n'ont pas été formalisés, notamment parce qu'à l'époque il n'y avait pas eu d'appel d'offres. Toutefois, il y a une réflexion d'ores et déjà en cours qui est issue de contacts que nous avons eus avant la période de Covid pour une formalisation de type de critères, comme évoqué à la question 1, qui tiendraient compte des différents aspects de la prévention, la protection de la clientèle et la formation du personnel.

Vous vous en souvenez peut-être, nous avons déjà développé des critères en termes environnementaux pour ouvrir le champ de la durabilité qui est déjà présente dans plusieurs de nos groupes. Chaque fois que nous avons la possibilité de renouveler un bail et de négocier avec celui qui a le bail pour ajouter de différents éléments, nous le faisons.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Selon quelles conditions vous mettez les locaux à la disposition du Folklor ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Le bail date de 2016, basé sur un chiffre d'affaires global annuel et on définit les minima fixes annuels hors TVA. Le bail a été conclu pour une durée initiale de dix ans et est renouvelable pour cinq ans. A l'époque, il y avait une capacité de la part de la direction d'effectuer les travaux nécessaires au fonctionnement de cet établissement.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Selon le cycle consacré à la charte La Belle Nuit, par quelle mesure la Municipalité vérifie que les éléments de la charte sont effectifs d'un point de vue de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et les agressions sexistes, sexuelles ou discriminatoires ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – J'ai oublié de faire un préambule. Les interpellations auxquelles je réponds ce soir sont issues de plusieurs directions. Celle-ci est en lien avec la direction de M. Hildbrand.

Le Folklor doit être signataire de la charte qui est affichée dans son établissement. Pour rappel, le lancement de La Belle Nuit est soutenu par la Ville. La Ville n'est pas bénéficiaire du label. Elle ne comprend pas le respect de la charte, l'organisation de la charte, la définition des critères de régulation des bénéficiaires.

La subvention de 10 000 francs par an sur trois ans a eu pour effet de favoriser l'implantation de cette charte et l'organisation des événements qui permettaient de sensibiliser le public, la clientèle et les personnels d'établissement à la qualité de l'accueil dans les établissements notamment.

Trois éditions, 19, 21 et 22 de rencontres lausannoises de culture nocturne ont été organisées. Les thématiques du harcèlement sexuel et sexiste abordant également les questions LGBTQI+ qui ont été discutées. Pour rappel, la politique de LGBTQI+ a mis à disposition de l'expertise avec le chef de projet pour accompagner les bonnes pratiques émergentes de la part des clubs fédérés ou non. Cela a permis l'orientation de la personne en charge des services d'aides spécialisées. Pour rappel, le travail sur la thématique du harcèlement de rue comprenant aussi la dimension LGBTQI+, campagne de sensibilisation dans les établissements publics également. On peut rappeler d'autres actions et de forts engagements municipaux en la matière, notamment en lien avec un des derniers rapports-préavis sortis sur le sujet.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Quels sont les moyens qui ont été mis en place pour vérifier que les conditions de travail du personnel sont conformes à la loi sur l'égalité notamment ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Dans les baux figure un article touchant le respect de la société. « Les locataires s'engagent à respecter dans le cadre de la gestion de son personnel les dispositions découlant des conventions collectives de travail. Par ailleurs, l'inspection du travail de Mme Moeschler exerce les missions d'autorité de la loi d'application sur les conditions de travail. »

Mme Manon Zecca (EàG) : – Quelle est la position de la Municipalité concernant la location des établissements commerciaux et publics de la Ville de Lausanne pour que les nouveaux lieux mettent en place une politique effective de prévention de lutte contre les violences sexistes, sexuelles, homophobes et contre toutes les discriminations ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Cela pourrait être revu et tiendra compte des éléments de la signature effective de la charte des établissements concernés. Les appels d'offres porteront également une attention particulière à ces mesures de prévention.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Une rupture de contrat ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – A ce stade, aucune discussion n'a encore lieu avec ce partenaire du Folklor ; ça ne saurait tarder. Si les faits sont avérés concernant les congés, une mise en demeure serait possible. En cas de récidive, cela pourrait conduire à une résiliation. Il y a un article spécifique dans le bail qui est l'article 6.10 qui stipule : « les locataires s'engagent du dommage causé à la propriétaire dans le cas où des mesures seraient prises par des autorités administratives et judiciaires. L'infraction est imputable directement aux locataires, aux clients, à des tiers, notamment. »

En fonction des résultats de l'enquête pénale, nous avons le choix d'aller dans un sens ou dans un autre.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Concernant spécifiquement la formation du personnel de sécurité du Folklor quelles sont les exigences actuelles que la Municipalité impose ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Concernant la formation des agents de sécurité, le concordat sur les entreprises de sécurité s'appliquait et une directive sur l'information a été éditée.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Question 8. Lors de sa séance du 5 avril 2022, le Conseil communal a voté deux résolutions souhaitant que la Municipalité ajuste contre les cas d'intoxication qui ont été recensés dans les établissements un recensement dans les lieux nocturnes et des mesures spéciales ont été données et le Conseil communal en a été informé au moins une fois par année, que la Municipalité tienne une campagne préventive sur les gestes adaptés en cas d'intoxication notamment avec une signalétique claire.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Nous n'avons pas l'interpellation avec cet ordre des questions.

Mme Manon Zecca (EàG) : – C'est possiblement une erreur de ma part. J'ai peut-être envoyé notre version.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On a un problème de version. Ce n'était pas cette question. Mon collègue a quelques pistes de réponse 9. On reviendra sur la question sur le soutien moral et symbolique de la Ville.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – S'agissant des différences des marges qui ont été lancées à la suite des dénonciations répétées d'intoxication au GHB, une communication a été faite par le Canton en coordination avec la police et en lien avec le juge pour établir un relevé des communications. S'il n'y a pas eu de réponse au Conseil communal par rapport à cette résolution, je m'en excuse.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – L'unité spéciale pour la prise en charge des victimes offre à toute victime un soutien moral et une assistance concrète. Dans un premier temps, l'unité est à même d'enregistrer la plainte et de fournir des conseils auprès des personnes. Dans un second temps, il est proposé à la victime d'être suivie par l'intermédiaire d'un second entretien ou d'une rencontre.

La discussion est ouverte.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Merci pour vos réponses. Je les trouve un poil lapidaires. C'est un sujet très sérieux qui a fait des victimes et qui va sans doute continuer à en faire. J'aimerais revenir sur la question de la charte. C'est une charte financée par la ville. Finalement, personne n'est

compétent pour vérifier si elle est bien appliquée, si un suivi est fait. Aucun suivi n'était fait vis-à-vis de cette charte. C'est un peu limite.

Par rapport aux prises de contact mentionnées avec le Folklor, on aurait pu imaginer que ça aurait pu être fait en 2021. Mieux vaut tard que jamais. Je remercie la Municipalité de vraiment prendre contact avec cet endroit et faire la lumière sur les problèmes qui pourraient surgir. Par ailleurs, un plan d'envergure pour le traitement de tels cas d'intoxication, mais aussi pour les agressions sexistes, sexuelles et homophobes, dans les lieux festifs de la ville, est à réfléchir de manière coordonnée et globale, et non uniquement d'un point de vue répressif, avec des affiches qui prônent la tolérance zéro à la drogue, qu'il ne faut pas accepter un verre d'un inconnu. Ce n'est plus une réponse acceptable, aujourd'hui.

On ne responsabilise pas les victimes. On leur apporte soutien et écoute. On ne décrédibilise pas leurs paroles. Une approche plus généralisée de prévention des risques est nécessaire. Il est temps d'accorder les violons. La Ville de Lausanne pourrait faire mieux en la matière.

Résolution 1 Manon Zecca

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre des critères en termes de formation du personnel des boîtes de nuit en contrat avec elle sur les sujets suivants : violences de genre et discriminations ; prévention des risques concernant la consommation volontaire ou non de substances en milieu festif ; communication non violente et gestion de crise.

Résolution 2 Manon Zecca

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité déploie un plan d'envergure pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires dans les bars et les boîtes de nuit lausannoises qui mette l'accent non sur la responsabilisation des victimes et de leurs soutiens, mais sur celle des auteurs, témoins et personnel des lieux.

Résolution 3 Manon Zecca

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exprime publiquement son soutien aux victimes d'agressions sexistes, sexuelles ou homophobes dans les lieux qu'elle possède.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'ouvre le bal. Dans la suite de ce qui vient d'être introduit par ma camarade, je dépose une nouvelle résolution qui va dans le sens de ses propos conclusifs. Elle demande que le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que toute la lumière soit faite sur les faits reprochés au gérant du Folklor. Si les faits sont avérés, nous demandons que le contrat soit résilié avec les responsables de ce lieu. Cette résolution ne marche pas sur les procédures judiciaires en cours. C'est indépendamment des procédures que nous demandons que ce travail soit fait par la Municipalité, que ce soit en discutant avec les gérants du Folklor, mais aussi en cherchant à éclairer la situation de toutes les manières utiles.

Dans le cas où les faits sont avérés, il faut que ce lieu ne soit plus laissé à la gestion des personnes qui le gèrent aujourd'hui.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que toute la lumière soit faite sur les faits qui sont reprochés aux gérants du club Le Folklore et, dans le cas où ils étaient avérés, qu'elle résilie le contrat conclu avec les responsables de ce lieu.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – J'aimerais faire une intervention générale sur l'interpellation dont nous débattons ce soir. D'un côté, il est de questionner la ville sur les conditions d'octroi ou de retrait des baux sur ses locaux commerciaux. J'ai la fâcheuse impression que le groupe Ensemble à gauche entend faire le jugement d'un établissement en particulier. Quand bien même plusieurs enquêtes pénales sont en cours, en lien avec les faits que vous dénoncez dans votre intervention, les faits de 2021 font l'objet d'une instruction pénale pour diffamation et calomnie. Les faits de la semaine passée font à ma connaissance l'objet d'une plainte pénale déposée par un élu de gauche.

Il me semble important de rappeler la séparation des pouvoirs qui régit notre système et le principe de la présomption d'innocence qui est fondamental dans notre système juridique et démocratique. Il serait grave que le conseiller ou la Municipalité se fassent substituer des magistrats et prennent des mesures qui doivent être tranchées par les autorités judiciaires. Votre interpellation urgente

intervient un peu tôt dans l’instruction. Vous devriez la redéposer plus tard, si les autorités pénales confirment les faits que vous dénoncez.

A ce jour, au nom du principe de présomption d’innocence et de la séparation des pouvoirs, il ne convient pas de déposer cette interpellation urgente. Ma cheffe de groupe prendra position sur les quatre résolutions qui nous sont présentées, mais sans briser le suspense, je peux déjà dire que celle de M. Conscience me semble aller à l’encontre de ce que je viens d’exposer.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je ne pense pas que cette interpellation arrive au mauvais moment, bien au contraire. Elle fait écho à quelque chose de très grave qui s’est passé. Les trois premières résolutions présentées par Ensemble à Gauche sont assez idoines dans la situation qui nous occupe ce soir. En revanche, Mme Maillard a raison sur la quatrième résolution. Ce n’est pas à la Municipalité de faire toute la lumière sur cette affaire. Ce sera à la justice, si elle est saisie.

Dans une dynamique de séparation des pouvoirs, comme chef de groupe et à titre personnel, je refuserai cette quatrième résolution.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – On remercie notre collègue Manon Zecca et le groupe Ensemble à Gauche de se saisir de ce sujet. C’est une situation spécifique inquiétante. Le groupe des Jeunes Verts et Jeunes Vertes soutient cette inquiétude concernant la sécurité dans tous les lieux nocturnes de la ville. On se doit de discuter du cas général du monde de la nuit.

Ce que relève l’article du journal *24 heures*, c’est que personne ne semble être en moyen de gérer des situations de potentielle escalade de violence, d’intoxication, d’agression physique ou sexuelle. Pourquoi je dis que personne ne gère ?

Une fois de plus, on se retrouve à en discuter en tant que société alors que le mal est déjà fait. Une procédure pénale va être entamée, si nous en croyons l’article de journal. Dans cette situation, on se retrouve informés en tant que citoyennes et citoyens, en tant que conseillères et conseillers, alors que nous avons demandé des comptes sur la situation. On se retrouve informés par voie de presse. Se saisir des médias est parfois, semble-t-il, le seul moyen d’être entendu et écouté.

Comme l’a relevé notre collègue Manon Zecca, cela fait presque un an depuis le dépôt du postulat de notre groupe que nous demandons de la prévention proactive, des moyens de formation pour les personnes qui contrôlent dans les clubs, mais aussi des campagnes de prévention pour faire des nuits lausannoises des moments sûrs. La Municipalité ne contrôle pas l’application effective de la charte. Des moyens ont été mis en place pour des projets de sensibilisation liés à la communauté LGBTQ+. Force est de constater que ce n’est pas suffisant. S’il faut revenir avec des postulats ou des interpellations urgentes pour activer les moyens de prévention, on ne lâchera pas.

Notre collègue Manon Zecca nous a rendus attentifs à la charte La Belle Nuit. Il y a encore quelques questions que nous aimerions ajouter à la Municipalité sur l’affaire qui nous occupe, notamment de savoir si, dans les cas où les clubs vivent des moments d’altercation, est-ce qu’ils font l’objet d’intervention de la police communale systématiquement ? Est-ce qu’ils sont systématiquement approchés par les services communaux afin d’avoir un dialogue ? La question d’un label délivré en cas de respect de ladite charte pourrait peut-être être une solution. Nous souhaitons des nuits lausannoises sûres. Je pense que je vais m’arrêter là.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J’ai été investie de la mission de vous donner la position du groupe PLR sur les quatre résolutions qui ont été déposées ce soir. S’agissant de la première, qui demande que des critères de formation soient intégrés par la Municipalité pour le personnel des boîtes de nuit, il ne me semble pas que la Municipalité a une quelconque marge de manœuvre dans ces interactions avec le personnel, parce que ça relève de l’employeur. Pour cette raison, le PLR refusera cette résolution. Elle n’a pas beaucoup de sens.

En revanche, la seconde sera soutenue par le PLR, celle qui vise à mettre un plan d’envergure en place, pour éviter les agressions à caractère sexiste ou sexuel, pour éviter les discriminations. Ça va dans le sens d’une meilleure protection du public des boîtes de nuit et des organisateurs de soirées.

S’agissant de la troisième résolution, elle sera rejetée par le PLR. Elle demande que la Municipalité exprime publiquement son soutien aux victimes. Encore une fois, il faut distinguer deux choses. Le pouvoir du législatif, c’est de s’assurer que les règles sont respectées.

Pour ce qui est du soutien aux victimes, c'est proposé par une autre autorité. La ville met à disposition un soutien pour les victimes, que ce soit au niveau du soutien psychologique, au niveau du soutien médical. C'est plutôt à ce stade que les victimes sont prises en charge. La Municipalité n'a pas à se prononcer avant un résultat judiciaire sur son soutien ou non, sur la qualité de victime.

La quatrième résolution sera rejetée. C'est une violation de la séparation des pouvoirs. Il n'appartient pas à la Municipalité de s'octroyer des pouvoirs judiciaires. Ça appartient au ministère public. Il doit mener son enquête. Il doit mettre en accusation les personnes qui se seraient rendues coupables d'une infraction.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais me prononcer pour défendre les résolutions qui vous sont soumises. Je me porte en faux contre l'accusation qui consiste à dire que nous préjugerions de la culpabilité de qui que ce soit à travers les résolutions ou dans nos propos. Voilà, il faut le dire. C'est faux. La résolution trois ne dit pas que la Municipalité doit se prononcer sur la véracité des faits reprochés. Elle demande une prise de position de principe de soutien aux victimes. Je m'étonne qu'elle ne puisse pas faire consensus au sein de l'hémicycle.

Nous ne préjugerions pas de la culpabilité de qui que ce soit. Dans le cas judiciaire en cours depuis 2021, ce sont des personnes attaquées en diffamation pour avoir dénoncé des comportements ou des agressions sexistes. Ce qui est dit par les deux collègues du PLR, c'est qu'on devrait se taire du fait qu'il y a ces procédures en cours. Vous vous rendez compte du piège, si on rentre dans cette mécanique ?

Si on prend le problème en général, ça veut dire qu'un agresseur, si dénoncé par sa victime, peut porter plainte et alors, le débat public devrait s'interrompre ? On devrait attendre la fin de la procédure judiciaire et ne rien faire en attendant ? Je suis déçu du contenu des discussions de ce soir.

J'ai l'impression que toutes les années de lutte contre les violences sexistes, sexuelles depuis l'émergence du mouvement MeToo n'ont pas assez germé dans les esprits pour comprendre que, précisément, le temps judiciaire n'est pas suffisant pour lutter contre la violence sexiste et sexuelle. C'est bien normal. Le temps judiciaire prend justement du temps pour étayer les faits. En parallèle, en tant que politique, en tant que société civile, nous devons pouvoir agir, dénoncer, mettre la lumière sur un certain nombre de cas, reconnaître la parole des victimes.

Je suis conscient qu'il y a une tension entre les deux. Je peux donc comprendre les réticences exprimées par mon collègue Louis Dana. Dans la deuxième résolution et la quatrième, elles sont nécessaires pour donner le signal d'une écoute, d'une reconnaissance de la parole des victimes.

Je vais amender la quatrième résolution pour que ce soit bien clair. J'aimerais qu'il soit ajouté en complément deux phrases. Au début, le complément suivant « indépendamment des procédures judiciaires en cours et sans se prononcer sur ces dernières ».

Que la Municipalité fasse toute la lumière dans le cadre de ses compétences, évidemment. Ça me semble évident. Ça me semble nécessaire qu'elle fasse ces démarches, que la deuxième partie puisse être adoptée par ce Conseil.

Résolution Pierre Conscience – reformulée

Indépendamment des procédures judiciaires en cours et sans se prononcer sur ces dernières, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que toute la lumière soit faite sur les faits qui sont reprochés aux gérants du club Le Folklore et, dans le cas où ils étaient avérés, qu'elle résilie le contrat conclu avec les responsables de ce lieu

M. Mathias Paquier (V'L) : – Pour les deux premières résolutions, notre groupe les acceptera. L'aspect préventif nous paraît judicieux. C'est aussi la responsabilité de la ville en tant qu'autorité de surveillance et bailleur. Nous refuserons les deux suivantes. Cela relève du pouvoir juridique.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Par rapport à l'intervention de monsieur Pierre Conscience, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Il y a des principes juridiques à respecter lors d'une affaire comme celle-ci. La première, c'est la présomption d'innocence. Tant qu'il y a une instruction, la personne visée par une plainte pénale doit pouvoir être protégée par rapport aux accusations portées contre elle. C'est le rôle du tribunal de vérifier si les accusations sont fondées ou non. Pendant toute cette

phase, la présomption d'innocence permet à la personne mise en accusation de faire valoir certains droits, tout comme la victime, qui peut faire valoir ses droits dans le cadre d'une procédure.

Le statut de victime dans le cadre d'une instruction, ce n'est pas le statut de victime comme vous l'entendez, quelqu'un qui a subi une atteinte. La victime, c'est la personne qui annonce, selon son ressenti, les faits qu'elle aurait subi. Au final, c'est l'instruction qui va définir si ces faits sont avérés. Le prévenu deviendra l'accusé. Il sera condamné le cas échéant.

C'est à ce moment-là qu'on pourra reprocher quelque chose à la personne. Avant toute cette phase, demander qu'une Municipalité puisse préjuger de l'issue d'un jugement, d'un procès, c'est rendre extrêmement difficile le rôle de la justice, de définir qui est coupable dans cette affaire. Ce serait dangereux que la Municipalité se mêle d'affaires qui, au fond, ne la regardent pas. La Municipalité n'a aucun accès à l'enquête. Comment peut-elle savoir ce qu'il en est ? Elle n'a pas accès aux procès-verbaux d'audition. Elle n'a pas accès aux pièces qui seront soumises. C'est bien au ministère public qu'il appartient d'élucider. S'il y a une condamnation, il n'y aurait pas d'objection à ce que la Municipalité s'exprime sur le sujet. Elle s'exprimerait sur quelque chose qui a été jugé et établi.

J'en viens à la quatrième résolution qui a été amendée. Au final, c'est encore pire. On vient nous expliquer que peu importe un procès ou non, la Municipalité doit mettre sa cape de Zorro, alors que ce pouvoir ne lui appartient pas. C'est à la justice de le faire. On va droit dans le mur si on commence à mélanger les pouvoirs.

Il est important pour les victimes qu'il soit clair que le soutien soit établi. Les victimes ont besoin d'un soutien avec des entités complètement neutres, avec des spécialistes, plus à même que vous et moi d'apporter un soutien à ces personnes.

M. Louis Dana (Soc.) : – Notre position n'a pas changé quant aux trois premières résolutions. Pour la quatrième, elle n'a pas changé non plus. On a eu un cours de procédure pénale assez intensif de la part de Maître Marlène Bérard. Elle a entièrement raison.

Sur le fait de licencier l'employé, de résilier le bail du Folklor, si on voit que c'est le fait d'un seul videur, qui a agi de manière catastrophique à l'égard d'une personne, on peut aussi estimer que c'est ce videur qui doit être mis à la porte, et pas une résiliation de bail. S'il y a un dysfonctionnement grave dans un parti politique, on va s'occuper de la personne qui a créé le dysfonctionnement. On ne va pas dissoudre le parti. Nous restons droits dans nos bottes par rapport à cette quatrième résolution.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je vais revenir sur les premiers arguments qui ont été évoqués concernant la responsabilité de l'employeur et le fait que ce n'est pas la responsabilité de la Municipalité qui loue les lieux. Quand vous amenez de votre enfant dans une crèche privée, vous êtes contents que le personnel ait été formé, qu'il y ait des directives de la Municipalité ou du canton disant qu'il faut un certain nombre de personnes formées. C'est la même chose. Pour le personnel d'une boîte de nuit, il faut aussi des directives, une exigence de qualité de formation.

Concernant la présomption d'innocence, c'est un débat de société. C'est bien que nous l'ayons ici. Je ne me positionnerai pas. Je n'aimerais pas être sous les feux des projecteurs de la diffamation. Je pense sincèrement qu'il y a un entre-deux à avoir entre un remplacement de la justice par des politiques, et le fait d'accorder un discrédit à la parole des victimes, des personnes qui témoigneraient de ce qu'elles ont vu ou vécu.

S'il y avait des victimes, que la Municipalité les soutienne, qu'elle refuse tout comportement d'agression sexiste et sexuelle. C'est ce que je veux dire dans cette résolution. Il n'y a pas à confondre différents pouvoirs.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais répondre à Louis Dana. Pour reprendre sa comparaison, s'il y a un dysfonctionnement grave au sein d'un parti politique, si c'est le fait d'un seul individu, si le dysfonctionnement est protégé et défendu par l'instance dirigeante du parti, c'est donc la responsabilité de l'instance dirigeante qui est engagée. C'est exactement ce qui se passe dans l'hypothèse où, et je ne préjuge pas de la responsabilité de qui que ce soit. Vous dites que c'est peut-être un seul agent qui est responsable. Si c'est le cas, en tout cas, cet agent a été défendu par les gérants du Folklor avec un certain zèle.

Dans tous les cas, ce n'est pas seulement un videur qui doit être impacté. Il faudrait vraiment des conséquences sur le maintien de l'ouverture de ce club. J'espère que nous pourrions tomber d'accord sur ce constat, mon cher collègue. Il faut trouver un équilibre entre le temps judiciaire et la lutte contre la violence sexiste et sexuelle au présent. Cette lutte doit aussi être menée par les autorités exécutives, pas seulement par des messages de prévention. J'ai l'impression qu'il y a une posture dans cet hémicycle. Ça me fait penser à ceux qui déploraient que l'on passe par les réseaux sociaux et pas par la justice au moment du hashtag BalanceTonPorc. Ils disaient que ça devait passer par la justice. J'espère qu'avec la puissance de cette mobilisation, on a compris que ça doit passer par la justice, mais il faut aussi que la dénonciation puisse être connue, et que ça puisse se faire au niveau exécutif avec plus de force.

Le Conseil, par 45 oui, 14 non, et 1 abstention, accepte la résolution n° 1 de Mme Manon Zecca.

Le Conseil, par 49 oui, 8 non, et 3 abstentions, accepte la résolution n° 2 de Mme Manon Zecca.

Le Conseil, par 36 oui, 17 non, et 6 abstentions, accepte la résolution n° 3 de Mme Manon Zecca.

Le Conseil, par 9 oui, 45 non, et 5 abstentions, refuse la résolution de M. Pierre Conscience.

(insérer délibéré)

Procédure

La présidente : – Un peu de silence. C'est hyper désagréable. Je n'arrive pas à comprendre. La moitié de cette salle voulait continuer le débat sur les dioxines... Il est bientôt 2 h. Nous avons encore huit interpellations urgentes à faire. Ce serait agréable d'avoir du silence.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je comprends que vous ayez beaucoup, et qu'on a tous beaucoup les différents soirs, mais je trouve que le ton et la manière que vous avez de vous adresser à nous est un peu désagréable. Je comprends qu'il y a beaucoup, je comprends que vous êtes stressée, mais c'est un peu pénible, on a l'impression qu'on est à l'école, alors qu'on est tous des miliciens, on a travaillé avant, on est venus après. Il est 23 h 06. J'apprécierais qu'il y ait un peu plus de forme dans la manière dont vous vous adressez à nous. C'est mon avis personnel.

La présidente : – Tout à fait. Mais j'apprécierais beaucoup que quand je lis des résolutions, quand on fait voter, quand il y a quelqu'un qui parle, qu'il y ait le silence dans la salle, que vous vous respectiez les uns les autres. Merci.

Interpellation urgente de Mme Sevgi Koyuncu (EàG) et consorts : « Tremblement de terre »

Développement

(insérer doc)

Madame Sevgi Koyuncu (EàG) : – Le séisme a déjà fait 100 000 victimes et il est probable que le nombre augmente encore. Les régions les plus touchées sont principalement des peuples kurdes de part et d'autre de la frontière turco-syrienne. Ces populations sont historiquement délaissées et opprimées par Ankara, sous le régime d'occupation turque et islamiste extrémiste dans le nord de la Syrie.

A cela s'ajoute la présence de milliers des réfugiés qui ont fui les nombreux combats qui déstabilisent la région depuis une décennie.

Cette catastrophe est donc d'autant plus aiguë que les populations vivent des difficultés économiques et politiques de longue date.

Ce tremblement de terre est loin d'être le premier qui frappe la région. Celle-ci est au croisement de 3 plaques tectoniques, ce qui en fait un lieu propice aux séismes. Historiquement, ces catastrophes sont donc nombreuses : la plus récente de vaste ampleur a eu lieu en 1999, se soldant par près de 17 000 morts.

Prendre conscience de cette réalité permet de se rendre compte que le régime actuel a fait tout sauf mener une politique préventive en la matière, et ce malgré les importantes aides européennes reçues pour des plans urbanistiques adaptés. Depuis des années, des spécialistes en sismologie ont alerté sur le risque imminent de dangereux mouvements de plaques, sans que cela ne fasse réagir le gouvernement.

Ceci est d'autant plus scandaleux lorsque l'on connaît les liens étroits qui unissent le parti de l'AKP et Erdogan lui-même aux secteurs de la construction ainsi que les projets de construction, plus pharaoniques les uns que les autres, menés depuis son accession au pouvoir.

La présidente : – Vous m'excuserez d'interrompre le débat à cet instant. Il n'y a plus le quorum. Un des seuls groupes qui n'a pas déposé d'interpellation urgente est le groupe le plus complet dans cet hémicycle. Je ne sais pas ce que cela signifie.

Vous avez déposé neuf interpellations urgentes ce soir. Nous n'en avons traité qu'une. Je ne vois pas pourquoi déposer des interpellations urgentes, si ce n'est pas pour ne pas les traiter. Je remercie le groupe qui reste le plus complet dans cet hémicycle. Merci. La séance est terminée. Bonne soirée et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 23 h 10.